



LE DEVOIR

Vol. CIII N° 268

LE DEVOIR, LE VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

1,09 \$ + TAXES = 1,25 \$

MONTRÉAL

Un exécutif pour calmer le jeu

Limité à trois sièges,
Union Montréal
est le grand perdant
de l'exercice de nomination

BRIAN MYLES

Le projet de coalition a pris son envol jeudi à Montréal avec la formation d'un comité exécutif qui place l'opposition et les indépendants presque sur un pied d'égalité.

Dans un souci de niveler les forces, le nouveau maire, Michael Applebaum, a concédé trois sièges aux élus d'Union Montréal, trois sièges à ceux de Vision Montréal, deux sièges à ceux de Projet Montréal et deux aux indépendants.



Laurent
Blanchard

La présidence du comité exécutif a été confiée à Laurent Blanchard, un conseiller de Vision Montréal qui a accepté de siéger à titre d'indépendant, tout comme le maire.

M. Applebaum a gardé pour lui des responsabilités de la plus haute importance, soit celles des finances, du capital humain

et des affaires juridiques. Son poste de maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a été pourvu par Lionel Perez (un autre démissionnaire d'Union Montréal), qui était le seul candidat en lice.

M. Applebaum était enthousiaste lors de la présentation des dix membres du comité. Il dit percevoir en eux «une véritable volonté de participer, de collaborer et de travailler pour redonner à Montréal ses lettres de noblesse».

VOIR PAGE A 10 : EXÉCUTIF

Lire aussi · L'éditorial de Bernard Descôteaux :
En attendant. Page A 8

PATTI SMITH AU CENTRE BELL



BEN STRENSOLL AGENCE FRANCE-PRESSE

«J'ai probablement été attirée par la poésie parce que, justement, ça semble magique. Comme un langage secret», dit Patti Smith.

L'attaque frontale du rock'n'roll

Entrevue sur la poésie, la musique et l'Amérique

Poésie et rock'n'roll. À 65 ans, Patti Smith demeure celle qui a réussi à incarner, de son énergie et de sa voix de train indérailable, ces deux arts en apparence inconciliables. De passage à Montréal, ce jeudi, pour chauffer la scène du Centre Bell avant l'entrée de Neil Young, *Le Devoir* a attrapé cette star de l'underground, reine incontestée du spoken word et poète à guitare, pour parler — pourquoi pas? — littérature et poésie.

CATHERINE LALONDE

«J'ai voulu lire dès que j'ai vu les livres de mes parents, ces objets magiques», commente d'emblée Patti Smith alors qu'on reste, au téléphone, clouée par sa voix chaude, rauque et roulante sur le gravier des mots, aux sons vieux et riches de leur âge. «J'ai probablement été attirée par la poésie parce que, justement, ça semble magique. Comme un langage secret que je

VOIR PAGE A 10 : SMITH

Marois entrouvre la porte au pétrole albertain

ROBERT DUTRISAC

à Halifax

La première ministre Pauline Marois a posé jeudi un premier jalon vers l'acheminement au Québec du pétrole des sables bitumineux avec la création d'un comité mixte Québec-Alberta sur la question.

À l'issue d'une rencontre d'une demi-heure en marge de la réunion du Conseil de la fédération, Pauline Marois et son homologue albertaine Alison Redford ont annoncé qu'elles s'étaient entendues sur la mise sur pied de ce comité formé de fonctionnaires des ministères des Finances, des Ressources naturelles et de l'Environnement du Québec et de l'Alberta.

«Il y a un certain avantage économique sûrément de part et d'autre au niveau de l'emploi qui peut être créé au Québec, a fait valoir Pauline Marois. Nous avons une importante industrie pétrochimique.»

Ce comité mixte «nous permettra de faire le point, de partager des expertises sur le plan économique, sur le plan environnemental et sur le plan du développement de nos ressources naturelles respectives», a indiqué Pauline Marois. Le comité déterminera «s'il y a un avantage de part et d'autre à ce qu'il y ait du raffinage de pétrole albertain qui se fasse au Québec. [...] Par la suite, nous verrons s'il y a lieu de continuer dans cette perspective.»

«Et si nous continuons, il faut que chacun sorte gagnant de cette décision», a ajouté la première ministre.

Tout en soulignant les «excellentes relations» qui existent entre le Québec et l'Alberta, Alison Redford a évoqué la possibilité «de développer une relation économique en énergie».

La première ministre albertaine a souligné que des projets énergétiques pourraient contribuer à créer de l'emploi tant au Québec qu'en Alberta et à diminuer les prix à la pompe au Québec.

La rencontre entre les deux femmes, qui a duré une demi-heure, a eu lieu à l'invitation de la première ministre albertaine, a précisé le cabinet de M^{me} Marois. Lors du point de presse qui a suivi, Alison Redford, avec déférence, a demandé en aparté à M^{me} Marois si elle pouvait répondre en anglais aux questions qui lui

VOIR PAGE A 10 : MAROIS

AUJOURD'HUI



Le monde · Proche-Orient :
le cessez-le-feu est respecté.
Les Israéliens sont sceptiques,
les Gazaouis, en liesse. Page B 9

Actualités · Pour la gratuité scolaire... et plus. Quelques milliers de personnes défilent à Montréal à l'appel de l'ASSÉ. Page A 3

Économie · Avéons n'a pas tout dit, selon Air Canada. Un vice-président du transporteur aérien dit avoir été sidéré de voir son ancienne filiale fermer ses portes abruptement. Page A 7



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 8
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... B 8
Sudoku..... B 7

ÉLECTIONS EN CATALOGNE (2 DE 3)

Quand la crise souffle sur les braises de l'indépendance

Sans être la cause de l'actuelle poussée indépendantiste catalane, la crise en a été le déclencheur

CHRISTIAN RIOUX

à Barcelone

Alors que l'Espagne hésite toujours à demander l'aide de l'Union européenne pour se sortir de la crise, la région autonome de Catalogne a dû se résoudre l'été dernier à demander à Madrid une rallonge budgétaire de 5 milliards d'euros. Région la plus riche d'Espagne, la Catalogne n'avait jamais connu une telle crise. La voilà qui se retrouvait tout à coup dans la même situation que l'Andalousie, qui frappait elle aussi à la porte de Madrid. Sauf que l'Andalousie est la seconde région la plus pauvre du pays.

Avec une dette de 44 milliards d'euros,

VOIR PAGE A 10 : CATALOGNE



Manifestation anti-austérité à Barcelone le 14 novembre dernier

AGENCE FRANCE-PRESSE

ACTUALITÉS

Changement de garde à la Régie du bâtiment

JESSICA NADEAU

Le gouvernement Marois fait le ménage à la Régie du bâtiment du Québec en limogeant son p.-d.g. et l'un de ses vice-présidents afin de « donner une nouvelle vision » à l'organisme. Le nouveau président-directeur général, Stéphane Labrie, était candidat pour le PQ aux dernières élections.

« Un changement de direction était de mise pour mieux livrer les dossiers », soutient Catherine Gauthier, attachée de presse de la ministre du Travail, Agnès Maltais.

À la RBQ, on confirme le départ de Michel Beaudoin, ancien attaché politique libéral, ex-vice-président adjoint aux relations gouvernementales pour le groupe-conseil Roche, et p.-d.g. à la Régie depuis 2009, de même que celui de Gilles Lemieux, vice-président de la réglementation et du soutien organisationnel depuis décembre 2011.

Selon Charles Tanguay, conseiller aux communications du p.-d.g. à la Régie du bâtiment, le personnel n'a été avisé de ces changements que mercredi en fin de journée. C'est le p.-d.g. lui-même qui a regroupé ses troupes pour leur annoncer son départ, au moment même où les nominations officielles du Conseil des ministres étaient annoncées. Les deux hommes resteront en poste jusqu'au 10 décembre, date à laquelle leurs successeurs, Stéphanie Labrie et Claude Gilbert, entameront leurs nouvelles fonctions.

À la RBQ, on se refuse à tout autre commentaire sur les raisons de ces destitutions de même que sur les nou-

velles nominations par le Conseil des ministres.

Au cabinet de la ministre Maltais, on refuse de parler de nominations politiques. Stéphane Labrie est « quelqu'un qui fait preuve de vision [et] qui est compétent », affirme son attachée politique Catherine Gauthier. Elle soutient par ailleurs que ces personnes seront aux premiers rangs pour « mieux livrer les dossiers majeurs en ce qui a trait à la Régie du bâtiment, comme la charte du bois et la légionellose ».

Lutte à la corruption

Sans faire de lien direct avec la lutte à la corruption, dans laquelle la RBQ est impliquée, elle n'exclut rien, soutenant que ces nominations permettront de mieux gérer « tous les grands défis ».

La Régie du bâtiment est un acteur majeur dans la lutte à la corruption, puisqu'elle donne aux entrepreneurs leurs licences. La Régie a été impliquée dans l'adoption, en décembre 2009, de la loi 35, qui modifiait la Loi sur le bâtiment afin de « lutter contre la criminalité dans l'industrie ». Elle dispose également d'une équipe d'enquêteurs au sein de l'Unité permanente anticorruption (UPAC), bien que, selon des révélations du *Devoir* en octobre dernier, ses bureaux à l'UPAC ne soient plus occupés depuis plusieurs mois.

Lors du dépôt de projet de loi 1 pour lutter contre la corruption, les partis d'opposition ont dénoncé le fait que la RBQ ne soit pas davantage impliquée dans les nouvelles dispositions visant à la vérification des antécédents.

Le Devoir

COMMISSION CHARBONNEAU

La dégringolade d'Excavations Panthère

LIA LÉVESQUE

Pour André Durocher, président d'Excavations Panthère, quand le ministère des Transports du Québec (MTQ) a placé son entreprise sur une liste noire en 2010 à cause d'un rapport de rendement insatisfaisant, ça a été « le début de la fin » pour l'entreprise familiale.

À cause de ce rapport de rendement insatisfaisant pour un contrat de ponceaux, Excavations Panthère n'a pu obtenir de contrats du ministère après 2009, a-t-il relaté à la commission Charbonneau, jeudi.

« Quand on veut empêcher un entrepreneur de soumissionner au ministère des Transports, on fait quoi? On sort une liste noire », s'est-il exclamé devant la commission, laissant entendre que le représentant de la firme privée de génie qui surveillait le projet avait été particulièrement dur avec lui. « Ça, je l'ai sur le cœur! » a-t-il lancé à l'avocat du Procureur général, M^e Benoît Boucher.

M^e Boucher a cependant précisé que le rapport de rendement en question « a été préparé par un employé du MTQ et par la firme Dessau », et non pas par la seule firme de génie.

Néanmoins, M. Durocher n'a pas apprécié que son entreprise familiale se soit ainsi retrouvée sur une liste d'entrepreneurs ayant fait de la fausse facturation ou de la fraude, alors que lui n'avait eu qu'une cote de rendement négative pour un contrat.

Il a affirmé avoir dit à l'ingénieur de Dessau, qu'il connaissait: « Je ne comprends pas que tu m'aies donné autant de misère sur ce fameux contrat-là, puisque je ne suis pas payé ». Et l'ingénieur en question lui aurait répondu: « André, ça vient de plus



La juge France Charbonneau

RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

Raynald Desjardins devra témoigner

La commission Charbonneau a rejeté la requête de l'avocat de Raynald Desjardins, qui voulait qu'elle annule la citation à comparaître de son client. L'avocat de Raynald Desjardins, M^e Marc Labelle, affirmait que le fait pour son client de comparaître devant la commission pourrait nuire à la sélection d'un jury impartial, puisque les audiences de la commission sont médiatisées. M. Desjardins doit éventuellement subir un procès pour meurtre. « Ce n'est qu'une fois la date de son témoignage connue que la commission sera en mesure d'analyser les remèdes appropriés, le cas échéant, afin de garantir le respect des droits fondamentaux du requérant », écrit la commission Charbonneau dans sa décision. La décision de la commission rappelle que « Raynald Desjardins aurait été impliqué dans la société Carbonne, notamment avec Domenico Arcuri et Jocelyn Dupuis. Le premier serait en lien avec des proches du crime organisé italien et le second a été directeur général de la FTQ-Construction de 1997 à 2009 ».

haut que moi ce que je t'ai fait. »

M. Durocher a admis ne s'être jamais intéressé à ce qu'il a appelé les « mariages entrepreneurs-ingénieurs » et avoir même eu maille à partir avec certaines firmes de génie lorsqu'il œuvrait encore dans la construc-

tion. Son entreprise est aujourd'hui placée sous la protection de la Loi sur les faillites.

Pourtant, de 1996 à 2002, il avait obtenu des contrats totalisant 1,4 million de dollars de la part du ministère, puis, d'août 2002 à 2010, sept

contrats de construction totalisant 7,45 millions, sans compter des contrats de déneigement. Et il n'avait jamais eu de problèmes avant, ayant une bonne cote avec le ministère, a-t-il soutenu.

M. Durocher a témoigné du fait que les affaires allaient « très bien » pour lui avec le ministère des Transports avant « le mariage ingénieurs-entrepreneurs » qui a commencé à prendre forme en 2002, selon lui.

L'entrepreneur aujourd'hui retraité a relaté que pour l'essentiel, c'est de 2002 à 2009 que les problèmes qu'il a déjà dénoncés devant la commission se sont multipliés.

À compter de 2009, selon son témoignage, grâce à l'escouade Marteau et aux reportages dans les médias, les effets du mariage entrepreneurs-ingénieurs n'ont pas cessé, mais se sont à tout le moins atténués.

Mascouche

Par ailleurs, la commission a levé une partie de l'ordonnance de non-publication qui frappait le témoignage de M. Durocher livré mercredi et jeudi matin.

M. Durocher y a décrit la proximité qui existe selon lui entre l'entrepreneur Normand Trudel, de Transport et Excavation Mascouche, et le maire de Mascouche, Richard Marcotte. « Normand Trudel et le maire Marcotte, c'est le même monde », a-t-il résumé.

MM. Trudel et Marcotte font partie d'un groupe de 15 personnes qui ont été arrêtées par l'Unité permanente anticorruption en avril dernier et qui font face à divers chefs d'accusation d'abus de confiance et de fraude.

La Presse canadienne

Ceinture verte: le Grand Montréal aura besoin de l'aide de Québec

ALEXANDRE SHIELDS

Sans une intervention directe du gouvernement du Québec, il ne sera jamais possible d'accroître substantiellement la part du territoire protégé dans la région de Montréal, comme le prévoit en théorie le Plan métropolitain d'aménagement et de développement adopté l'an dernier. C'est du moins l'avis du Mouvement ceinture verte, une coalition de groupes environnementaux qui presse le Parti québécois de s'engager sur la voie de la protection des milieux naturels.

« La ceinture verte ne pourra pas se faire sans une volonté politique clairement exprimée, mais il faudra aussi qu'on dégage des ressources pour soutenir les municipalités et l'acquisition de connaissances. C'est un dossier national », a ré-

sumé Christian Simard, directeur général de Nature Québec, jeudi.

L'idée de cette « ceinture » est en fait de développer tout un réseau de milieux naturels et agricoles qui seraient protégés du développement effréné que subissent Montréal et sa périphérie. La coalition souhaite qu'une telle initiative soit légalement reconnue d'ici 2014 et que d'ici 2020, elle soit intégrée dans les politiques et règlements d'aménagement du territoire.

Un virage significatif

Mais un tel projet nécessitera un virage pour le moins significatif dans la façon de concevoir le développement dans la région la plus peuplée du Québec, marqué depuis des années par l'étalement urbain, la disparition des milieux humides et celle des zones boisées.

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement prévoit la protection éventuelle de 17% du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La marche risque d'être très haute pour certaines municipalités. C'est le cas de Laval, dont moins de 1% du territoire est actuellement protégé. La Ville s'était bien engagée à accroître la superficie préservée de l'appétit des promoteurs, « mais rien n'a été fait », a lancé Guy Garand, directeur du Conseil régional de l'environnement de Laval. À l'inverse, Longueuil est davantage sur la bonne voie, puisque 13% du territoire est protégé. C'est ainsi que la municipalité a notamment pu sauver des zones essentielles à la survie d'espèces menacées par le développement immobilier et commercial, dont la rainette faux-grillon.

Les membres de la coalition ont en outre tenu à réfuter l'idée que la protection de territoires soit nuisible aux municipalités. Selon eux, elle constitue en fait un investissement qui permettrait par la suite de tirer des revenus significatifs et à long terme. Patrick Asch, porte-parole du groupe Héritage laurentien, a ainsi rappelé que les investissements liés aux activités de plein air et de nature se chiffrent à près de deux milliards de dollars par année dans la région de Montréal. Qui plus est, « l'écotourisme est un secteur économique en pleine croissance ». Une tendance qui est là pour durer, selon lui.

Le Devoir

Une version longue de ce texte est publiée à ledevoir.com.

Échangeur Turcot

ENTRAVES MAJEURES SUR L'AUTOROUTE 15

RISQUE DE CONGESTION

FIN DE SEMAINE DU 23 NOVEMBRE 2012

Fermetures partielles (2 voies fermées sur 3) de jour et de nuit

- ➔ **A-15 sud entre l'échangeur Turcot et l'avenue Atwater**
DE VENDREDI 23 H 59 À LUNDI 5 H
- ➔ **A-15 nord entre l'avenue Atwater et l'échangeur Turcot**
DE VENDREDI 23 H 59 À DIMANCHE 5 H

Note : Des fermetures de nuit de différentes bretelles de l'échangeur sont également prévues cette fin de semaine.

quebec511.info

ACTUALITÉS

UN RAPPEL DU PRINTEMPS



La manifestation s'est déroulée dans un calme relatif, en présence de quelques syndicats, de Québec solidaire et de policiers antiémeutes.

Pour la gratuité scolaire... et plus

Quelques milliers de personnes défilent à Montréal à l'appel de l'ASSÉ

LISA-MARIE GERVAIS

Température clémente et carrés rouges : il y avait comme un relent de printemps jeudi dans le centre-ville de Montréal, où quelques milliers de personnes ont répondu à l'appel de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) à manifester pour la gratuité scolaire. Déclarée illégale dès le départ parce que le trajet n'avait pas été divulgué, la manifestation s'est déroulée dans un calme relatif, en présence de quelques syndicats, de Québec solidaire et de policiers antiémeutes.

L'ASSÉ, qui continue d'encourager la grande marche du 22 du mois, inscrivait sa démarche dans un mouvement de protestation internationale contre la marchandisation de l'éducation, qui a rassemblé les étudiants de plusieurs pays, dont la Grande-Bretagne. « Nos gouvernements veulent de plus en plus arimer l'éducation postsecondaire aux besoins du marché, alors que l'éducation postsecondaire devrait avoir des orientations humanistes de transmission de connaissances, de transmission du savoir et de développement de l'esprit critique », a déclaré Jérémie Bédard-Wien, porte-parole de l'ASSÉ.

Gratuité scolaire, pour la Palestine, contre le néolibéralisme... les causes qui rassemblaient les marcheurs étaient nombreuses. Un peu trop aux yeux de certains, qui ne comprenant pas le but de la manifestation. « Pour quoi ils manifestent... on ne le sait pas trop », a lancé un employé de Postes Canada au volant de sa voiture, en plein embouteillage. « Le message ne passe pas. »

Amir Khadir, député de Québec solidaire, tient responsable de cette confusion la « propagande » orchestrée, selon lui, par le lobby des

Discours engagés place Émilie-Gamelin

Environ 300 personnes se sont réunies jeudi soir afin d'écouter les discours militants de personnalités proches du mouvement étudiant, l'occasion aussi de souligner le vingtième anniversaire de la place Émilie-Gamelin. L'activité était organisée par l'Action terroriste sociale responsable (ATSA), et le public a pu entendre, entre autres, Gabriel Nadeau-Du-

bois, Dominic Champagne, Béatrice Vaugrante ou Eric Ruel. L'ancien porte-parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois, a tenu à dénoncer la corruption. « Le vrai problème, ce n'est pas que les politiciens et les entrepreneurs mangent aux mêmes tables, c'est qu'ils partagent la même notion de la politique. » Il a, au passage, écorché le nouveau maire de Montréal, Michael

Applebaum, le jugeant trop libéral. Les orateurs ont aussi évoqué les thèmes de la justice sociale et de la solidarité entre les générations. Annie Roy, une des fondatrices de l'ATSA, a tenu à souligner l'importance de l'espace public dans le mouvement social. « C'est possible de vivre dans un monde où il y a plus de partage », a souligné M^{me} Roy.

affaires et des chambres de commerce. « Mais rappelons-nous que ce mouvement revendique de manière ample le meilleur accès possible à l'éducation », a dit le député dont le parti appuie la gratuité scolaire. Il espère que le Sommet sur l'enseignement supérieur sera un « exercice sincère ». « Si on se fie au budget, on a de quoi se méfier. [...] J'en appelle à la population pour faire pression sur le Parti québécois. Notre peuple a de meilleures attentes d'un gouvernement que de nous présenter une pâle copie de ce que les libéraux faisaient. »

Des absentes

Selon l'ASSÉ, près de 60 000 étudiants universitaires et collégiaux à travers le Québec avaient déclenché la grève pour la journée et même pour des périodes plus longues dans certains cas. Aucune des deux fédérations étudiantes collégiale et universitaire n'a emboîté le

pas à l'ASSÉ dans cette manifestation, ce qui n'a pas empêché certaines des associations qu'elles représentent de voter la grève.

Les fédérations estiment que leur participation au sommet sur l'éducation, annoncé par le gouvernement de Pauline Marois, est une stratégie plus efficace pour obtenir gain de cause que de prendre la rue. L'ASSÉ, quant à elle, doit décider dimanche prochain, lors d'un congrès à Québec, si elle participera ou non au sommet.

Hormis le bruit des slogans criés et des pétards qui ont explosé et quelques actes de vandalisme perpétrés par des individus masqués, la manifestation n'a pas dégénéré. Le Service de police de la Ville de Montréal n'a effectué aucune arrestation.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

Des députés libéraux en commission ?

Le PQ compte tirer parti du précédent créé par la convocation du ministre Breton à témoigner de sa visite aux bureaux du BAPE

JESSICA NADEAU

Le gouvernement compte se prévaloir de la décision de l'Assemblée nationale de tenir une commission parlementaire sur la visite du ministre Daniel Breton aux bureaux du BAPE pour inviter les députés libéraux à témoigner au sujet d'allégations de collusion et de corruption.

Selon Stéphane Bédard, qui a tenté de faire invalider la motion libérale, celle-ci représente une procédure « illégale » puisqu'elle permet d'attaquer directement les agissements d'un député. Mais le précédent ainsi créé lui « donne des idées pour la suite des choses ».

Lors d'un point de presse impromptu, le leader du gouvernement a clairement laissé entendre qu'il souhaitait déposer un certain nombre de motions pour entendre les députés libéraux dans le même type de commission afin de faire la lumière sur « des problèmes de corruption, de collusion, des gens qui donnaient des permis à partir simplement du financement et pas de la qualité des services ».

« Il y a plein de gestes qui ont été posés par l'ancien gouvernement qui, je pense, soulèvent beaucoup de questions. Ce serait intéressant d'avoir l'éclairage maintenant des commissions sur ces aspects-là. »

Stéphane Bédard soutient qu'il va « regarder ça de près » et confirme que le gouvernement « est en réflexion » pour déterminer de quelle façon il peut utiliser ce précédent pour contraindre les députés libéraux à s'expliquer. Il précise par ailleurs qu'il n'y a aucun délai de prescription en matière parlementaire.

Le 7 décembre

Quant au ministre Breton, il sera convoqué en commission parlementaire le 7 décembre prochain. La Commission des transports et de l'environnement, dont la présidence est assurée par la députée libérale Fatima Houda-Pépin, s'est réunie jeudi après-midi pour fixer les conditions préalables à la tenue de cette commission. Selon les règles parlementaires, une commission doit donner un préavis de 15 jours à un ministre qu'elle souhaite entendre. Elle avait donc des délais très serrés pour arriver au 7 décembre, qui coïncide avec la fin de la session parlementaire. La commission se donne jusqu'à la semaine prochaine pour décider si elle souhaite entendre d'autres témoins.

La présidente de la Commission s'est abstenue de participer au vote sur la motion qui s'est tenu à la suite de la période de questions jeudi matin, pour ne pas être jugé et partie dans ce mandat qu'elle considère comme particulièrement « délicat ». « Je tiens d'ailleurs à préciser que je vais faire appliquer l'ordre et le respect, a-t-elle affirmé au Devoir. Ce ne sera pas un tribunal d'inquisition, contrairement à ce que certains ont laissé entendre. Les membres de la Commission sont informés qu'il faut que cette Commission se fasse dans le respect de nos institutions. »



Daniel Breton

Le Devoir

Protéger les fonctionnaires dénonciateurs

Québec — Le gouvernement Marois veut poser un autre jalon dans la lutte à la corruption : il déposera un projet de loi pour protéger les fonctionnaires qui dénoncent la corruption et d'autres malversations. Le président du Conseil du trésor, Stéphane Bédard, a fait connaître l'intention du gouvernement, dans la foulée d'une note controversée adressée aux fonctionnaires du ministère des Transports dans laquelle le ministre demande aux fonctionnaires d'informer la direction s'ils sont contactés par des enquêteurs de la commission Charbonneau. Et si la commission révèle des comportements répréhensibles, « le ministère prendra toutes les mesures appropriées à l'égard des personnes concernées », peut-on lire. A titre de ministre responsable de l'Administration gouvernementale, Stéphane Bédard a fait savoir qu'un projet de loi sur les dénonciateurs devrait être étudié au printemps prochain. Une législation qui protège les fonctionnaires dénonciateurs existe déjà au fédéral.

La Presse canadienne



CHRISTIAN RIOUX
à Paris

La chronique de Christian Rioux fait relâche cette semaine.

Le MTQ rend publiques 1000 pages de rapports

JESSICA NADEAU

Après des mois de démarches infructueuses, le député caquiste Eric Caire a réussi à faire rendre publics des documents qui permettront de prouver, l'espère-t-il, « l'infiltration du crime organisé au ministère des Transports avec la complicité de fonctionnaires ».

Une cinquantaine de documents totalisent près de 1000 pages. Des pages et des pages de rapports administratifs et de conformité désorganisés : ce sont les rapports de la vérification interne et de l'évaluation des programmes du ministère des Transports produits entre 2003 et 2010 que le ministre des Transports, Sylvain Gaudreault, a rendus publics jeudi matin.

Cela faisait huit mois que le député de La Peltrie, Eric Caire, réclamait ces documents afin de mettre en preuve un certain nombre d'allégations, comme il l'a raconté mercredi en conférence de presse. « Quand l'actuel député de Saint-Jérôme, Jacques Duchesneau, était à la tête de l'UAC, il nous a fait part du fait qu'il avait constaté une infiltration du crime organisé du ministère du Transport avec la complicité de fonctionnaires. [...] »

Après avoir essuyé un refus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, le député était intervenu auprès du ministre des Transports de l'époque, Pierre Moreau qui « avait refusé systématiquement » d'accéder à sa demande. Il a donc profité du changement de garde au gouvernement pour réitérer sa demande. Le nouveau ministre des Transports, Sylvain Gaudreault, refusait toutefois de rendre les documents publics,

Des ratés

Le processus d'acquisition et de gestion des contrats du MTQ connaît des ratés. Dans un rapport de mars 2007, on note qu'il n'existe pas de système d'information pour l'achat de sable, de pierre, de gravier ou d'enrobés bitumineux dont le montant est inférieur à 200 000\$. Du coup, il y a eu une sous-évaluation pour 69 contrats correspondant à

4,1 millions de dollars. Pour ce qui est des contrats accordés de gré à gré, les vérificateurs constatent que le MTQ a obtenu une « autorisation spécifique ». Cela lui a permis de conclure des contrats pour la fabrication et la pose d'enrobés bitumineux inférieurs à 1 million alors que la règle établit le plafond à 500 000\$. En outre, les données sont mal présentées quand elles ne sont pas noyées à travers un grand nombre d'informations. Il n'est

pas précisé quels sont les contrats et surtout, à quelles entreprises ils ont été octroyés. Bien qu'il y soit indiqué que « le non-recours à l'appel d'offres n'est pas abusif et qu'il est conforme » aux règles en vigueur, les vérificateurs concluent qu'il y a place à améliorer la présentation des données. Cela ne donne pas un portrait juste de la situation ; un contrat accordé en urgence devrait être facilement identifiable, peut-on lire.

arguant que la commission Charbonneau était en cours, qu'elle faisait un « travail rigoureux » et qu'il fallait lui « faire confiance ».

Or, coup de théâtre, jeudi matin, le ministre a annoncé qu'il déposait les fameux rapports. Eric Caire a applaudi, mais avec réserve. « Ma première réaction, c'est de dire : heureux, mais prudent, a-t-il lancé en point de presse. J'ai trop d'expérience en politique pour ne pas savoir que le diable se cache dans les détails. »

La compilation de rapports traite notamment de plans d'action en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers, de l'utilisation de la marge de manœuvre par les gestionnaires et les mécanismes de reddition, de la saisie de données financières, de gestion de matières dangereuses géné-

rées par les activités du MTQ, des programmes d'infrastructures Canada-Québec, des acquisitions immobilières, du prolongement de l'autoroute 25 et de la fiabilité des états financiers.

Tant du côté de la CAQ que du gouvernement, des équipes sont à l'œuvre pour tenter de trouver des failles dans l'administration du MTQ. En soirée, Eric Caire disait avoir repéré « deux ou trois choses intéressantes », sans rien préciser, souhaitant prendre le temps de mieux analyser les rapports.

Avec Antoine Robitaille et Kathleen Lévesque
Le Devoir

Lire aussi : Les documents peuvent être consultés à ledevoir.com.

ACTUALITÉS

L'accès au numérique, un droit fondamental

FABIEN DEGLISE

Faire de la Toile un droit. Un groupe de 13 personnalités du monde des affaires et des technologies invite Québec à considérer l'accès à Internet et à la vie numérique qui en découle comme un droit fondamental, au même titre que le droit à l'éducation ou à l'environnement sécuritaire.

«Le droit à l'accès [au numérique] doit être posé en tant que droit fondamental dans la foulée des droits humains», a indiqué le groupe à l'occasion d'une conférence de presse tenue jeudi à Montréal et visant à réitérer son appel à l'adoption urgente d'un plan numérique pour le Québec. Cet appel à l'action a été lancé la semaine dernière par l'entremise d'une lettre ouverte au ton ferme adressée aux principaux politiciens de la province, Pauline Marois en tête. Dans les grandes lignes, les signataires y déploreraient la lenteur avec laquelle le Québec est en train de négocier le virage numérique et y rappelaient l'urgence, au nom du développement social, politique, économique et culturel, de renverser la vapeur.

«Il faut réveiller le Québec», a indiqué le philosophe Hervé Fischer, vieux routier du Québec numérique et composante de ce groupe qui se qualifie de «13 étonnés» par rapport au manque de considération des élus pour cette nouvelle réalité. «Dans tous les aspects de notre vie collective et individuelle, le futur est numérique et il est déjà présent, nous imposant une stratégie fondamentale, incontournable et prioritaire pour le développement économique et identitaire du Québec.» «Il est urgent de commencer le design de notre société numérique, sachant qu'elle nous façonnera par la suite», a ajouté René Barsalo, ex-directeur de la recherche à la Société des arts technologiques (SAT) et autre membre du groupe.

Pour inscrire réellement le Québec dans la modernité, les 13 estiment par ailleurs que les pouvoirs publics vont devoir stimuler le développement d'une citoyenneté numérique. Comment? En favorisant la création d'espaces où les citoyens vont pouvoir prendre la parole en format numérique, en plaçant l'école dans une logique numérique, en encourageant «l'alphabétisation numérique chez le grand public» ou encore en créant des «laboratoires d'innovation

ouverte» censés explorer et façonner les nouveaux besoins de la société, ont-ils résumé dans un rapport dévoilé jeudi.

«La révolution sociotechnique en cours est celle d'une population qui s'approprie les outils technologiques pour les mettre au service du bien commun, d'une culture de partage et d'une plus grande participation à la vie démocratique», a résumé Monique Chartrand, qui prend également part à cette démarche de sensibilisation. M^{me} Chartrand est entre autres membre du Comité d'étude sur la démocratie en ligne (CEDEL), de l'organisme Communauté et une des 13 étonnés.

Rappelons que l'an dernier, l'Organisation des Nations unies (ONU) a déjà souligné l'importance pour ses États membres de faire de l'accès à Internet un droit humain fondamental. Loin d'être un luxe ou un privilège, l'accès et la maîtrise des codes culturels et sociaux numériques sont désormais considérés comme «indispensables pour combattre les inégalités, pour accélérer le développement et pour permettre à l'humain de s'accomplir», estime l'ONU.

Le Devoir



SCOTT OLSON AGENCE FRANCE-PRESSE

Des enfants utilisent les ordinateurs d'une bibliothèque publique à Chicago. L'ONU considère désormais l'accès à Internet comme un droit humain.

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-22-196699-121
COUR DU QUÉBEC
BANQUE ROYALE
DU CANADA

Partie demanderesse

CRISTIANE SASSIN

Partie défenderesse

PAR ORDRE DU TRIBUNAL :

La partie défenderesse, Cristiane Sassin, est, par les présentes, requise de comparaître, dans un délai de trente (30) jours de cette publication ou par l'entremise de ses procureurs au 1, rue Notre-Dame Est, bureau 1.120, en la ville de Montréal, province de Québec.

Une copie de la REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANDE présentée en date du 11 janvier 2013, à 9 h 00 en la salle 2.06 et de l'AVIS À LA PARTIE DÉFENDERESSE a été laissée au greffe de la Cour du Québec, du district de Montréal, à son intention.

De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'elle sollicite. VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTRÉAL, le 14 NOV 2012
ANNIE OUELLETTE
Greffière adjointe
J.O. 0309

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
NO : 700-04-02297-121
COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE DE LA FAMILLE)
MÉLANIE BÉLAND,

Demanderesse

GORDON RICHARDSON,

Défendeur

ASSIGNATION EN VERTU

DE L'ARTICLE 139 C.P.C.

PAR ORDRE DU TRIBUNAL :

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse d'un jugement par défaut introduit en instance de déchéance d'autorité parentale.

Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur a été laissée à l'intention du défendeur au greffe de la Cour Supérieure du district de Terrebonne, au Palais de Justice de Saint-Jérôme, situé au no 25 de la rue De Martigny Ouest à Saint-Jérôme.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente assignation. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous, sans autre avis ni délai, dès l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance en déchéance d'autorité parentale sera présentée pour adjudication devant l'un des Honorables Juges de la Cour Supérieure, siégeant en chambre de la famille, dans et pour le district de Terrebonne, au Palais de Justice de Saint-Jérôme, situé au no 25 de la rue De Martigny Ouest à Saint-Jérôme, le 7 février 2013, à 08 h 45 heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, en salle B-1.01. Veillez agir en conséquence.

Signé à Saint-Jérôme
Ce 20 novembre 2012
(s) Ghyslaine Fournier
Greffière adjointe

AVIS DE

CHANGEMENT DE NOM

Prenez avis que Frédéric Joseph Robert GUAY-MORIN dont l'adresse du domicile est le 8295 rue Sherbrooke est, #37, Montréal, Québec, H1L 1A6, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Frédéric Joseph Robert MORIN. Avis rempli et signé à Repentigny, le 16 novembre 2012.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS AUX CRÉANCIERS

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS

donné que 9071-0781 Québec Inc. société légalement constituée ayant sa place d'affaires au 1951, Rang Saint-Antoine, St-Rémi, Qc, a fait cession de ses biens le 8 novembre 2012 entre les mains de PINSKY, BISSON INC., et que la première assemblée des créanciers se tiendra le 29 novembre 2012 à 10h00, au bureau du syndic, 96 rue Turgeon, suite 300, Ste-Thérèse, Qc, J7E 3H9. DATÉ À STE-THÉRÈSE.

DATE À STE-THÉRÈSE.

CE 14 novembre 2012.

Éric Bisson, CPA, CA, CFP, Syndic

Responsable de l'actif

Lise SÉNÉCAL,

liquidateur

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

C.C.Q. art 795

Avant d'être assigné à comparaître, le défendeur a été avisé par la demanderesse de la feu Dame Léona Marguerite Clément, en son vivant de Montréal, décédée le 5 octobre 2011, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265 rue Bern, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

AVIS DE

RADIATION

TEMPORAIRE

En vertu du 5^e alinéa de l'article 156 du Code des professions, L.R.Q. c. C-26, avis est donné que :

ÉDOUARD PAUL, infirmier, titulaire du permis n° 92 1243 de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec, sur plaidoyer de culpabilité, a été déclaré coupable devant le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec d'avoir commis des actes dérogatoires alors qu'il exerçait sa profession à Montréal, à savoir :

1. Le ou vers le 2 février 2007, a fait preuve de négligence en administrant aux clientes [...] et [...] un comprimé d'Oxycodone 5mg L.A. plutôt qu'un comprimé de Supéudol 5 mg, contrevenant ainsi à l'article 45 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., c. I-8, r. 4.1;

2. Le ou vers le 2 février 2007, a tenté de dissimuler qu'il avait administré aux clientes [...] et [...] un comprimé d'Oxycodone 5mg L.A. plutôt qu'un comprimé de Supéudol 5 mg, par divers subterfuges notamment, en omettant d'informer ces clientes de l'existence de ces médicaments, en n'informant pas l'infirmière qui prenait sa relève de l'administration de ce médicament, en transférant des comprimés de Supéudol 5mg dans la plaquette d'Oxycodone 5mg L.A. et en inscrivant de fausses données à la feuille de contrôle des narcotiques, contrevenant ainsi à l'article 12 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., c. I-8, r. 4.1;

3. Le ou vers le 2 février 2007, a fait preuve de négligence dans les soins et traitements de [...] et [...] clients, en n'assurant pas la surveillance de leur état de santé après leur avoir administré un comprimé d'Oxycodone 5mg L.A. plutôt qu'un comprimé de Supéudol 5 mg, contrevenant ainsi à l'article 44 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., c. I-8, r. 4.1;

4. Le ou vers le 2 février 2007, a fait preuve de négligence dans les soins et traitements de [...], sa cliente, en omettant de procéder à une évaluation de son état de santé après lui avoir administré Lasix 40 mg 1 comprimé et Ventolin en nébulisateur à la suite de difficultés respiratoires, contrevenant ainsi à l'article 44 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., c. I-8, r. 4.1;

5. (...)

Le 10 octobre 2012, par décision sur culpabilité et sanction, le Conseil de discipline a sanctionné l'intimé par des périodes de radiation temporaire du Tableau de l'Ordre pour une durée de deux (2) mois sur le chef n° 1, de six (6) mois sur les chefs n° 2 et 3 et de six (6) semaines sur le chef n° 4 de la plainte. Ces périodes de radiation temporaire devant être purgées concurrentement. La décision est exécutoire depuis le 22 novembre 2012. Par conséquent, ÉDOUARD PAUL est radié du Tableau de l'Ordre depuis le 22 novembre 2012 jusqu'au 21 mai 2013, inclusivement.

La secrétaire du Conseil de discipline

AVIS DE

RADIATION

TEMPORAIRE

En vertu du 5^e alinéa de l'article 156 du Code des professions, L.R.Q. c. C-26, avis est donné que :

ÉDOUARD PAUL, infirmier, titulaire du permis n° 92 1243 de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec, sur plaidoyer de culpabilité, a été déclaré coupable devant le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec d'avoir commis des actes dérogatoires alors qu'il exerçait sa profession à Montréal, à savoir :

1. Le ou vers le 2 février 2007, a fait preuve de négligence en administrant aux clientes [...] et [...] un comprimé d'Oxycodone 5mg L.A. plutôt qu'un comprimé de Supéudol 5 mg, contrevenant ainsi à l'article 45 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., c. I-8, r. 4.1;

2. Le ou vers le 2 février 2007, a tenté de dissimuler qu'il avait administré aux clientes [...] et [...] un comprimé d'Oxycodone 5mg L.A. plutôt qu'un comprimé de Supéudol 5 mg, par divers subterfuges notamment, en omettant d'informer ces clientes de l'existence de ces médicaments, en n'informant pas l'infirmière qui prenait sa relève de l'administration de ce médicament, en transférant des comprimés de Supéudol 5mg dans la plaquette d'Oxycodone 5mg L.A. et en inscrivant de fausses données à la feuille de contrôle des narcotiques, contrevenant ainsi à l'article 12 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., c. I-8, r. 4.1;

3. Le ou vers le 2 février 2007, a fait preuve de négligence dans les soins et traitements de [...] et [...] clients, en n'assurant pas la surveillance de leur état de santé après leur avoir administré un comprimé d'Oxycodone 5mg L.A. plutôt qu'un comprimé de Supéudol 5 mg, contrevenant ainsi à l'article 44 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., c. I-8, r. 4.1;

4. Le ou vers le 2 février 2007, a fait preuve de négligence dans les soins et traitements de [...], sa cliente, en omettant de procéder à une évaluation de son état de santé après lui avoir administré Lasix 40 mg 1 comprimé et Ventolin en nébulisateur à la suite de difficultés respiratoires, contrevenant ainsi à l'article 44 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., c. I-8, r. 4.1;

5. (...)

Le 10 octobre 2012, par décision sur culpabilité et sanction, le Conseil de discipline a sanctionné l'intimé par des périodes de radiation temporaire du Tableau de l'Ordre pour une durée de deux (2) mois sur le chef n° 1, de six (6) mois sur les chefs n° 2 et 3 et de six (6) semaines sur le chef n° 4 de la plainte. Ces périodes de radiation temporaire devant être purgées concurrentement. La décision est exécutoire depuis le 22 novembre 2012. Par conséquent, ÉDOUARD PAUL est radié du Tableau de l'Ordre depuis le 22 novembre 2012 jusqu'au 21 mai 2013, inclusivement.

La secrétaire du Conseil de discipline

AVIS DE

RADIATION

TEMPORAIRE

En vertu du 5^e alinéa de l'article 156 du Code des professions, L.R.Q. c. C-26, avis est donné que :

ÉDOUARD PAUL, infirmier, titulaire du permis n° 92 1243 de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec, sur plaidoyer de culpabilité, a été déclaré coupable devant le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec d'avoir commis des actes dérogatoires alors qu'il exerçait sa profession à Montréal, à savoir :

1. Le ou vers le 2 février 2007, a fait preuve de négligence en administrant aux clientes [...] et [...] un comprimé d'Oxycodone 5mg L.A. plutôt qu'un comprimé de Supéudol 5 mg, contrevenant ainsi à l'article 45 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., c. I-8, r. 4.1;

2. Le ou vers le 2 février 2007, a tenté de dissimuler qu'il avait administré aux clientes [...] et [...] un comprimé d'Oxycodone 5mg L.A. plutôt qu'un comprimé de Supéudol 5 mg, par divers subterfuges notamment, en omettant d'informer ces clientes de l'existence de ces médicaments, en n'informant pas l'infirmière qui prenait sa relève de l'administration de ce médicament, en transférant des comprimés de Supéudol 5mg dans la plaquette d'Oxycodone 5mg L.A. et en inscrivant de fausses données à la feuille de contrôle des narcotiques, contrevenant ainsi à l'article 12 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., c. I-8, r. 4.1;

3. Le ou vers le 2 février 2007, a fait preuve de négligence dans les soins et traitements de [...] et [...] clients, en n'assurant pas la surveillance de leur état de santé après leur avoir administré un comprimé d'Oxycodone 5mg L.A. plutôt qu'un comprimé de Supéudol 5 mg, contrevenant ainsi à l'article 44 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., c. I-8, r. 4.1;

ACTUALITÉS

Le PC soupçonné d'avoir eu recours à des prête-noms

Le Parti conservateur est soupçonné d'avoir eu recours à des prête-noms pour se financer au Québec. Le réseau Postmedia a identifié au moins sept personnes qui, selon les rapports officiels, auraient versé d'importantes sommes au parti de Stephen Harper mais qui jurent de n'avoir pas donné un sou.

Les journalistes ont contacté environ 550 donateurs du Parti conservateur ayant contribué à la caisse électorale de la circonscription montréalaise Laurier-Sainte-Marie entre 2006 et 2009. Du moins, leurs noms apparaissent dans les documents remis par la formation à Elections Canada. Or sept d'entre eux nient avoir donné de l'argent à ce parti.

666,66 \$

C'est le cas de Rocco Carbone, qui aurait selon le rapport donné 666,66 \$ en mai 2009. «Je n'ai jamais donné d'argent à aucun parti», a-t-il déclaré aux journalistes de Postmedia. Italo Barone et deux membres de sa famille, Mauro et Mirna, auraient versé trois sommes équivalentes en avril de la même année. «Je n'ai rien à voir avec les

conservateurs. J'aimerais trouver celui qui faisait cette collecte de fonds pour lui dire un mot ou deux», a-t-il déclaré.

Dino Carfora, qui vit à Toronto, dit qu'il est impossible qu'il ait donné les 666,66 \$ lui étant attribués car en 2009, année de son don présumé, il tentait de se lancer en affaires. «Je venais de lancer mon entreprise. Je n'avais pas d'argent. C'est impossible que ce soit moi.»

Les sommes de 666,66 \$ correspondent en fait à des billets de cocktail de 1000 \$. Le Parti conservateur a déduit de ces billets le coût réel de l'événement (d'où le montant étrange) pour fin de calcul fiscal du don réel au parti.

La Loi électorale limite à 1000 \$ par année le montant qu'une personne peut donner à un parti politique. Elle interdit l'utilisation de prête-noms, stratagème par lequel on attribue à quelqu'un d'autre un don pour camoufler le fait qu'un riche donateur dépasse la limite permise. C'est le Parti conservateur qui avait ramené de 5000 \$ à 1000 \$ cette limite annuelle.

Le Devoir



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Sous les yeux du ministre de la Santé, Réjean Hébert, le professeur Gilles Tremblay répond aux questions au sujet de son rapport sur les homicides intrafamiliaux. On y apprend notamment qu'au cours des 30 dernières années, le nombre d'homicides intrafamiliaux a diminué du tiers au Québec.

RAPPORT SUR LES HOMICIDES INTRAFAMILIAUX

Des drames trop médiatisés ?

JEANNE CORRIVEAU
ISABELLE PORTER

Le ministre de la Santé, Réjean Hébert, s'inquiète des effets potentiellement néfastes que peut avoir la médiatisation des drames familiaux sur les personnes à risque. À l'occasion du dévoilement d'un rapport sur les homicides intrafamiliaux, jeudi, le ministre a demandé au Conseil de presse de se pencher sur la question et d'envisager de modifier le code de déontologie des journalistes s'il le juge approprié.

Dans la foulée du procès de Guy Turcotte, reconnu coupable du meurtre de ses deux enfants, Québec avait mandaté un comité d'experts dirigé par le professeur Gilles Tremblay, de l'Université Laval, pour dresser le portrait des homicides intrafamiliaux au Québec et formuler des recommandations afin de mieux prévenir ce type de drame. Fort attendu, ce rapport a été rendu public à Québec jeudi.

On y apprend qu'au cours des 30 dernières années, le nombre d'homicides intrafamiliaux a diminué du tiers au Québec. On en dénombre une trentaine par année, et en 2011, ils ont représenté 35 % des homicides commis. «C'est comparable au reste du Canada, au Royaume-Uni et à l'Australie», a commenté le ministre Hébert.

Dans plus de 80 % des cas, le responsable du délit est un homme et plus de la moitié des homicides intrafamiliaux se produisent dans un contexte de séparation conjugale. Le rapport note aussi que dans bien des cas, les auteurs d'homicides intrafamiliaux sont plongés dans une situation de grande détresse. «Chez les femmes, plusieurs filicides ont lieu dans un contexte de dépression postnatale», souligne-t-on.

Les recommandations

Le comité d'experts recommande notamment d'améliorer l'accès aux services offerts aux hommes en difficulté, et ce, dans toutes les régions du Québec. Il suggère aussi que des mesures soient mises en place pour mieux repérer les situations à risques. À cet effet, Gilles Tremblay a insisté sur la vigilance dont doivent

faire preuve les proches et collègues de travail des personnes en difficulté.

Au passage, le rapport évoque les effets d'entraînement que peut causer le battage médiatique entourant les drames familiaux. En plus de ces risques, Gilles Tremblay a souligné que la famille qui survit au drame doit revivre son traumatisme constamment dans les médias: «Je pense à une émission où j'entendais le nombre de coups de couteau. Est-ce qu'on a besoin de donner autant de détails?»

Préoccupé par l'impact de la couverture médiatique des drames familiaux, le ministre Hébert a demandé au Conseil de presse d'analyser la situation pour, «au besoin, pouvoir modifier le code de déontologie journalistique pour être capable de s'ajuster à ce phénomène».

Le Conseil de presse évaluera la pertinence de formuler des lignes directrices, a indiqué le secrétaire général, Guy Amyot. Mais ce sera au milieu journalistique de définir ses propres règles, a-t-il pris soin de préciser.

Le ministre Hébert compte donner suite au rapport, mais pour l'instant, les mesures annoncées demeurent modestes. Québec versera 1,16 million de plus aux organismes œuvrant auprès des hommes en difficulté. «C'est sûr que ce qu'on annonce aujourd'hui n'est pas suffisant», a reconnu le ministre. Mais c'est ce que nous pouvons faire dans le contexte de nos finances publiques. Un nouveau plan d'action pour contrer la violence conjugale doit par ailleurs être déposé sous peu, a-t-il indiqué.

Le président d'AutonHomme, qui vient en aide aux hommes en difficulté, s'est réjoui de l'attention accordée à la détresse masculine dans le rapport. Les services pour les hommes existent, mais ils ne sont pas toujours adaptés aux besoins de cette clientèle, a indiqué Richard Cloutier.

De son côté, Le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale a déploré l'absence de recommandations au sujet du rôle des policiers et des tribunaux.

Le Devoir



DAVE CHIDLEY LA PRESSE CANADIENNE

Le maire Joe Fontana a répondu jeudi aux questions des médias.

Joe Fontana s'accroche

Le maire de London nie avoir payé une partie du mariage de son fils avec des fonds publics alors qu'il était ministre libéral

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

À l'instar du maire de Mascouche, le maire de London et ex-ministre libéral, Joe Fontana, s'accroche. Il ne quittera pas ses fonctions de maire bien qu'il soit accusé au criminel d'avoir payé une portion du mariage de son fils avec des fonds publics fédéraux.

«Les gens de London m'ont donné un mandat: celui de remplir mes obligations et mes responsabilités. Je suis innocent et j'ai l'intention de m'acquitter de mes responsabilités», a déclaré M. Fontana lors d'une conférence de presse tenue en présence de son avocat. Il a répété à plusieurs reprises qu'il restait en fonction. Il a toutefois démissionné de son poste au Comité de la police de la Ville. «La Loi sur les services de police prévoit qu'une personne faisant face à des accusations doit démissionner, mais la Loi sur les villes ne contient pas une telle clause», a expliqué son avocat, Gord Cudmore.

M. Fontana a été formellement accusé de fraude de moins de 5000 \$, de contrefaçon et d'abus de confiance. Les faits reprochés remontent à 2005. Le

politicien aurait payé le mariage de son fils avec un chèque de la Chambre des communes. Il était alors ministre du Travail dans le gouvernement de Paul Martin. Il a fourni au Marconi Club, où avait lieu la cérémonie, un acompte de 1700 \$ provenant de la Chambre. Un ex-gérant du club soutient que la balance de 18900 \$ a été payée avec un chèque similaire. Mais la Gendarmerie royale du Canada affirme ne pas avoir assez de preuves pour porter des accusations en regard de ce second chèque.

«Le fait est que la famille Fontana a payé le mariage; les allégations sont en lien avec un dépôt de 1700 \$ pour une chambre et, au moment opportun, nous plaiderons non coupables», a indiqué l'avocat.

M. Fontana s'est fait demander par les journalistes présents à London pourquoi il choisissait de rester en poste alors que les maires de Montréal et de Laval, Gérard Tremblay et Gilles Vaillancourt, avaient quitté leurs fonctions même s'ils ne faisaient face à aucune accusation. Réponse: «Je peux diriger. C'était leur choix, ce n'est pas le mien.»

Le Devoir

Zoom critique sur des radios de Québec

ISABELLE PORTER

À Québec

Les radios d'opinion continuent de déranger à Québec. Jeudi soir, la Ligue des droits et libertés a demandé à des expertes en journalisme et en droit de la conseiller sur les moyens à prendre pour contrer le discours de ces radios.

La rencontre a pris la forme d'une conférence de la professeure de journalisme à l'Université Laval Dominique Payette et de Lucie Lemonde, du département des sciences juridiques de l'UQAM, qui est aussi une ex-présidente de la Ligue. Une bonne quarantaine de per-

sonnes assistaient à l'événement en soirée.

M^{me} Payette a commencé en donnant des exemples du manque d'éthique journalistique des stations FM 93 et CHOI-FM. Elle s'est alors penchée sur les entrevues que leur ont accordées lors de la campagne de 2008 les candidats Anne Bourget et Régis Labeaume.

Les entrevues avec lui étaient d'une «extraordinaire complaisance», a-t-elle dit alors qu'à CHOI, on reprochait à M^{me} Bourget «de ne pas avoir été capable d'emprunter pour s'acheter un char», ce qui, disait-on, l'éloignait «du monde ordinaire». Le jugement de la profes-

seure était clair: «C'est ce qu'on enseigne d'éviter dans les écoles de journalisme.»

M^{me} Payette est toutefois loin de prôner la censure. «J'ai passé ma vie à donner la parole à du monde. Jamais je ne pourrai dire qu'il faut les faire taire.» Elle suggère plutôt de créer des incitatifs financiers pour amener les radios à faire partie du Conseil de presse et à embaucher davantage de journalistes professionnels.

M^{me} Lemonde a ensuite expliqué que «la voie judiciaire pour s'attaquer aux radios» n'est «pas une solution». «Même des propos d'une virulence extrême sont permis dans une société libre et démocratique», a-t-elle affirmé

La Cour suprême se penche sur les certificats de sécurité

Ottawa — Le controversé régime des certificats de sécurité pour ceux qui sont soupçonnés de terrorisme sera scruté par la Cour suprême, qui a accepté de se pencher sur le cas de Mohamed Harkat. La saga judiciaire opposant cet Algérien et le gouvernement canadien se rend ainsi devant le plus haut tribunal du pays. La Cour suprême a accepté jeudi d'entendre les deux appels logés dans ce dossier: celui de Mohamed Harkat et celui du ministère de l'Immigration. M. Harkat — qui s'était vu accorder le statut de réfugié au Canada en 1998 — a été arrêté il y a 10 ans à Ottawa. Le gouvernement, qui le soupçonne de terrorisme, tente de le déporter depuis. La Cour va ainsi évaluer la validité du très critiqué régime des certificats de sécurité émis par Ottawa lorsqu'il craint qu'une personne soit un danger pour la sécurité nationale ou constitue une menace terroriste. Si le régime est considéré comme valide par la Cour suprême, elle devra aussi déterminer si le certificat a été émis pour des motifs raisonnables.

La Presse canadienne

L'allocation de logement de Brazeau étudiée au Sénat

Ottawa — Le sénateur Patrick Brazeau est de nouveau dans l'embarras. Connus pour sa défaite à un match de boxe contre le libéral Justin Trudeau, le sénateur québécois a aussi fait les manchettes en raison de son taux d'absentéisme à la Chambre haute. Cette fois, c'est parce qu'il aurait réclamé une allocation de logement du Sénat pour une maison de Maniwaki qu'il n'habiterait pas, révélait CTV cette semaine. Les sénateurs ont droit à une indemnité annuelle de 20000 \$ s'ils résident à plus de 100 km d'Ottawa. Le sénateur Brazeau loue aussi une maison à Gatineau avec sa conjointe, mais il déclare au Parlement que son adresse principale est à Maniwaki, chez son père. Or, le sénateur y serait rarement vu, selon les informations de CTV. Un sous-comité bipartite a été créé au Sénat, découlant du comité de la Régie interne qui gère les finances du Parlement, précisément pour élucider la question. Deux sénateurs conservateurs et un libéral y siègeront à compter de la semaine prochaine.

Le Devoir

LOTTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2012-11-21

649	10 16 21	27 compl.	49	16 24 26	15 compl.
	31 33 36			28 34 38	

Prochain gros lot (approx.) : 3 500 000 \$

Extra 7964282

LOTTO MAX + MAXMILLIONS

CE SOIR, 50 MILLIONS \$
+ 2 LOTS DE 1 MILLION \$ (approx.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Sophie DOWNS

Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne

ADULTES · COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630
VIEUX-MONTRÉAL

Congédié ?

Voyez

François Gendron

avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

MARCHÉS BOURSIERS



LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %	Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %
S&P TSX	59 033	12 153,10	+53,04	0,4	Matériaux	10 946	328,44	+0,78	0,2
S&P TX20	23 897	575,05	+2,77	0,5	Immobilier	1 518	225,69	+0,31	0,1
S&P TX60	35 523	696,72	+3,49	0,5	Télécoms	1 119	110,51	+0,85	0,8
S&P TX60 Cap.	35 523	770,43	+3,86	0,5	Serv. collect.	1 683	215,77	+1,12	0,5
Cons. de base	711	232,19	+0,89	0,4	Métaux/minerais	3 240	923,96	+11,36	1,2
Cons. discrét.	1 943	92,98	+0,54	0,6					
Énergie	11 390	249,75	+1,36	0,5					
Finance	8 438	184,21	+0,61	0,3					
Aurifère	11 126	315,41	-0,44	-0,1					
Santé	236	61,66	+0,04	0,1					
Tech. de l'info	13 229	26,29	+1,18	4,7					
Industrie	5 795	115,09	+0,96	0,8					

TSX CROISSANCE

TSX Venture	52 286	1 248,36	+5,70	0,5
-------------	--------	----------	-------	-----

Consultez toutes les cotes boursières sur www.vmdconseil.ca

HIER À LA BOURSE: Toronto a clôturé en hausse, au cœur de données montrant une expansion du secteur manufacturier en Chine après 13 mois de contraction. Cette amélioration en Chine est très importante pour une Bourse comme celle de Toronto, qui mise avant tout sur les ressources.

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE ET DE BASE							
Alim. Couche-Tard	ATD.B	47,91	-0,19	-0,40	22	28,61	51,18
Astral Media	ACM.A	46,21	0,01	0,02	40	31,85	49,29
Canadian Tire	CTC.A	67,71	0,49	0,73	103	61,65	73,46
Cogeco	CCA	37,80	0,18	0,48	10	34,45	54,28
Corus	CJR.B	23,05	0,51	2,26	642	18,18	24,98
Jean Coutu	PJC.A	14,88	0,28	1,92	63	12,15	15,84
Loblaw	L	32,95	-0,05	-0,15	100	31,11	38,60
Magna	MG	44,94	0,19	0,42	57	32,72	48,99
MRU	MRU	60,42	0,60	1,00	31	49,21	60,44
Quebecor	QBR.B	37,39	0,09	0,24	20	31,28	40,35
Rona	RON	10,83	0,03	0,28	108	8,64	14,49
Saputo	SAP	44,50	0,23	0,52	48	37,28	46,36
Shaw	SJR.B	21,35	0,05	0,23	129	18,93	21,88
Shoppers Drug Mart	SC	41,75	0,16	0,38	177	39,30	44,44
Tim Hortons	THI	46,53	-0,04	-0,09	62	45,56	57,91
Transat A.T.	TRZ.B	5,58	0,00	0,00	28	2,79	7,74
Yellow Media	YLO	0,06	0,00	0,00	321	0,02	0,26

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
ÉNERGIE							
Cameco	CCO	16,84	0,07	0,42	174	16,50	26,43
Canadian Natural	CNQ	27,63	0,18	0,66	600	25,58	41,12
Canadian Oil Sands	COS	20,68	-0,32	-1,52	429	18,21	25,19
Enbridge	ENB	38,70	-0,10	-0,26	379	34,67	42,23
EnCana	ECA	21,10	0,19	0,91	273	17,25	23,86
Enerplus	ERF	12,96	0,43	3,43	360	11,53	26,96
Nexen	NXY	25,10	-0,02	-0,08	304	14,20	26,70
Pengrowth Energy	PGF	5,06	0,04	0,80	558	5,02	11,36
Pétrolière Impériale	IMO	43,53	0,36	0,83	132	38,87	49,26
Suncor Energy	SU	33,31	0,14	0,42	371	26,97	37,28
Talisman Energy	TLM	11,25	0,31	2,83	612	9,72	14,69
TransCanada	TRP	45,25	-0,05	-0,11	227	40,34	46,29

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
FINANCIÈRES							
B. CIBC	CM	79,05	0,35	0,44	273	68,15	79,43
B. de Montréal	BMO	58,54	-0,33	-0,56	356	53,15	61,29
B. Laurentienne	LB	45,44	0,61	1,36	27	40,66	48,68
B. Nationale	NA	76,78	0,49	0,64	131	63,27	81,27
B. Royale	RY	57,81	0,22	0,38	406	43,30	59,13
B. Scotia	BNS	54,48	0,23	0,42	329	47,54	57,17
B. TD	TD	80,99	0,33	0,41	358	68,13	85,85
Brookfield Asset	BAM.A	34,07	-0,10	-0,29	148	26,55	35,35
Cominar Real	CUF.UN	22,71	0,18	0,80	90	21,41	25,46
Corp. Fin. Power	PWF	25,96	0,19	0,74	440	23,62	30,15
Fin. Manuvie	MFC	12,40	0,04	0,32	2 023	10,18	14,07
Fin. Sun Life	SLF	27,10	0,20	0,74	2 567	17,92	27,10
Great-West Lifeco	GWO	23,49	0,16	0,69	169	19,15	25,28
Industrielle All.	IAG	28,17	0,40	1,44	24	20,55	32,91
Power Corporation	POW	24,20	-0,07	-0,29	446	21,10	27,42
TMX	X	50,75	-0,03	-0,06	8	41,00	53,01

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
INDUSTRIELLES							
Air Canada	AC.B	1,84	-0,03	-1,60	193	0,78	2,01
Bombardier	BBD.B	3,07	0,03	0,99	3 826	2,97	4,93
CAE	CAE	9,66	0,18	1,90	182	9,18	11,24
Canadien Pacifique	CP	92,89	0,49	0,53	50	56,82	94,44
Chemin de fer CN	CNR	87,12	1,36	1,59	298	74,22	92,20
SNC-Lavalin	SNC	41,05	0,09	0,22	106	34,36	55,95
Transcontinental	TCLA	9,56	0,06	0,63	39	7,97	13,37
TransForce	TFI	17,75	0,23	1,31	46	12,08	19,14

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
MATÉRIAUX							
Agrium	AGU	99,27	-0,42	-0,42	82	66,00	107,50
Barrick Gold	ABX	34,75	0,12	0,35	381	31,18	54,05
Goldcorp	G	40,77	-0,19	-0,46	343	32,34	55,00
Kinross Gold	K	9,81	-0,08	-0,81	577	7,15	14,48
Mines Agnico-Eagle	AEM	55,08	-0,05	-0,09	34	31,50	56,98
Potash	POT	38,67	0,44	1,15	373	37,02	47,94
Teck Resources	TCK.B	32,59	0,82	2,58	510	26,02	44,00

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
SERVICES PUBLICS							
Fortis	FTS	32,95	0,10	0,30	123	31,32	34,98
TransAlta	TA	14,95	0,13	0,88	231	13,96	22,28

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
TECHNOLOGIE							
CGI	GIB.A	23,88	-0,13	-0,54	218	17,88	27,00
Research In Motion	RIM	12,00	1,77	17,30	12 582	6,10	19,06

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
TÉLÉCOMMUNICATIONS							
BCE	BCE	42,12	0,26	0,62	563	39,12	45,28
Bell Alliant	BA	27,19	0,33	1,23	142	24,41	28,85
Rogers	RCL.B	43,41	0,19	0,44	172	34,75	44,37
Telus	T	64,69	0,44	0,68	102	52,76	65,79

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE							
iShares DEX	XBB	31,40	-0,01	-0,03	25	30,78	31,86
iShares MSCI	XEM	23,18	0,09	0,39	6	21,23	25,02
iShares MSCI EMU	EZU	-	-	-	-	-	-
iShares S&P 500	XSP	16,02	0,07	0,44	59	13,19	16,84
iShares S&P/TSX	XIC	19,20	0,08	0,42	47	17,71	20,22



INDICES QUÉBÉCOIS

Indice	Fermeture	var. pts	var. %
INDICE QUÉBEC IQ30	1384,49	+7,33	+0,53
INDICE QUÉBEC IQ120	1402,00	+7,56	+0,54

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO							
Research In Motion	RIM	12,00	1,77	17,30	12 582	6,10	19,06
iShares S&P/TSX	XIU	17,51	0,07	0,40	2 587	16,05	18,32
Fin. Sun Life	SLF	27,10	0,20	0,74	2 567	17,92	27,10
Fin. Manuvie	MFC	12,40	0,04	0,32	2 023	10,18	14,07
Poseidon Concept	PSN	5,26	-0,37	-6,57	1 558	4,49	16,90
Talison Lithium	TLH	6,78	0,06	0,89	1 273	2,75	7,25
Whitecap Resources	WCP	8,40	0,04	0,48	1 232	5,79	10,77
Just Energy	JE	9,00	0,24	2,74	970	7,86	14,03
Husky Energy	HSE	27,90	0,17	0,61	824	22,04	28,33
Corus	CJR.B	23,05	0,51	2,26	642	18,18	24,98

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
LES GAGNANTS EN %							
Research In Motion	RIM	12,00	1,77	17,30	12 582	6,10	19,06
Shoreline Energy	SEQ	4,25	0,61	16,76	25	3,00	8,29
Winstar Resources	WIX	3,00	0,36	13,64	59	1,90	4,56
Canfor Pulp	CFX	8,45	0,66	8,47	147	7,60	15,19
Verde Potash Plc	NPK	3,30	0,25	8,20	38	2,67	8,99
Banro	BAA	3,12	0,23	7,96	679	2,86	5,78
Copper Mountain	CUM	3,72	0,27	7,83	338	2,43	6,39
Richmond Mines	RIC	3,61	0,26	7,76	47	3,09	12,98
Rare Element Rs	RES	3,55	0,25	7,58	7	3,04	8,00
Guyana Goldfields	GUY	3,33	0,20	6,39	88	1,67	9,20

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
LES PERDANTS EN %							
Sunward Resource	SWD	1,15	-0,09	-7,26	6	1,12	2,41
GLV	GLV.A	1,91	-0,14	-6,83	32	1,53	4,55
Poseidon Concept	PSN	5,26	-0,37	-6,57	1 558	4,49	16,90
Resverlogix	RVX	1,75	-0,12	-6,42	59	1,08	2,32
PFB	PFB	6,00	-0,39	-6,10	2	5,33	7,87
Transition	TTH	2,03	-0,13	-6,02	3		

ÉCONOMIE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Dans le port de Montréal

Un portrait plutôt morose de l'économie québécoise

GÉRARD BÉRUBÉ

Recul mensuel du PIB et des ventes au détail, faible augmentation anticipée des exportations, mais amélioration de l'accessibilité au logement. Les données sur les statistiques et tendances dévoilées jeudi donnent un portrait plutôt bigarré de l'état de santé de l'économie québécoise.

Pour sa part, l'Institut de la statistique du Québec a précisé que le PIB du Québec avait reculé de 0,1% en août, accompagnant en cela un repli similaire du PIB canadien. Au total, pour les huit premiers mois, la progression du PIB québécois se situe à 0,8% comparativement à la période correspondante de 2011. Au Canada, la progression se chiffre à 1,8% dans l'intervalle.

Il ressort dans la lecture québécoise du mois d'août le poids marqué du recul de 2,2% de la production manufacturière. Marc Pinsonneault, économiste principal à la Financière Banque Nationale, a souligné que ce repli abaisse la production manufacturière à son niveau le plus faible depuis un an. « En fait, on peut dire que la production manufacturière au Québec est en perte de vitesse depuis 24 mois. » Il voit dans cette contre-performance la principale explication du retard qu'a pris l'économie du Québec par rapport à celle du Canada.

Pour juillet et août, la progression du PIB québécois se situe à 1,3% en rythme annuel. Si cette faiblesse se poursuit en septembre, nous en serons à « un sixième trimestre de croissance économique modeste pour le Québec », a ajouté l'analyste. Les premières indications vont en ce sens. Du moins, Statistique Canada a annoncé hier que les ventes au détail se sont repliées de 0,7% au Québec en septembre alors qu'elles ont progressé de 0,1% au Canada.

A plus long terme, le Québec devra conjurer avec une faible augmentation de ses exportations l'an prochain. L'économiste en chef d'Exportation et développement Canada entrevoit une hausse de 4% en 2013, à peine plus élevée que celle de 3% estimée pour cette année. La faiblesse des cours des minéraux continuera à agir tel un frein. « Les exportations québécoises souffrent tant de la faiblesse des cours de l'aluminium et du minerai de fer que de la stagnation des cours des métaux précieux. »

Peter Hall fait ressortir que le secteur des biens industriels, qui abrite les métaux, les produits chimiques et les produits pharmaceutiques, compte pour environ 39% des exportations québécoises. Ce bloc ne devrait croître que de 3% cette année et de 1% seulement en 2013. L'économiste ne s'attend également qu'à des gains limités dans le segment des transports, qui compte pour 12% des exportations du Québec, avec une contribution de l'industrie aérospatiale allant en augmentant.

Plus positif, Recherche économique RBC a mesuré une deuxième amélioration trimestrielle d'affilée de l'accessibilité à la propriété au Québec au cours du troisième trimestre. L'indice afférent se situe à 33% pour le bungalow individuel, à 27% pour la copropriété et à 42% pour la maison à deux étages. Cet indice, qui mesure la proportion du revenu avant impôts qu'un ménage doit consacrer aux coûts de possession d'une propriété, a reculé entre 0,6 et 0,8 point de pourcentage selon les types de propriété. Mais là s'arrêtent les réjouissances. Pour la plupart des segments, le niveau de l'indice demeure désavantageux par rapport aux moyennes historiques. Cela indique « que le budget des acheteurs potentiels d'une maison au Québec serait minimalement serré s'ils achetaient une maison aux prix actuels du marché », a précisé la Banque Royale.

Le Devoir

Légère hausse des ventes au détail

Ottawa — Les ventes au détail ont connu une légère hausse de 0,1% pour s'établir à 39,1 milliards en septembre, a indiqué jeudi Statistique Canada, dans la foulée des augmentations enregistrées au cours des deux mois précédents. Le volume des ventes au détail était stable, a ajouté l'agence fédérale. Les ventes au détail ont augmenté dans cinq provinces en septembre. L'Alberta (+1,7%) a déclaré la hausse la plus forte en dollars. La baisse la plus marquée en dollars a été enregistrée au Québec, où les ventes ont diminué de 0,7%.

La Presse canadienne

Aveos n'a pas tout dit, selon Air Canada

Un vice-président du transporteur aérien dit avoir été sidéré de voir son ancienne filiale fermer ses portes abruptement

FRANÇOIS DESJARDINS

Quand la société Aveos a imputé sa fermeture à des volumes de travail incertains provenant d'Air Canada, sa direction a omis de dire que l'entretien de moteurs est une activité cyclique et que, pour empirer les choses, l'entretien de carlingues effectué en 2011 a été marqué par des retards que le transporteur n'a pas appréciés.

S'exprimant sans réserve devant un juge de la Cour supérieure hier, le vice-président d'Air Canada pour l'entretien et l'ingénierie a affirmé qu'Aveos, une ex-filiale, était au courant des volumes d'affaires prévus pour 2012 et qu'il incombait à sa direction de dénicher du travail ailleurs dans le monde.

« J'ai rarement été aussi fâché que le jour où Aveos a fermé ses portes », a dit Alan Butterfield au juge Martin Castonguay, qui préside les audiences découlant de la poursuite du gouvernement du Québec contre Air Canada. M. Butterfield, en poste depuis 2007, affirme avoir été sidéré par « le comportement qu'a démontré Aveos » en cessant ses activités sans préavis le 18 mars.

Sur un budget annuel de 1 milliard dont M. Butterfield a la responsabilité, environ 450 millions allaient à des services fournis par Aveos, a-t-il estimé à la demande du juge. C'est la première fois que la direction d'Air Canada définit en termes financiers aussi clairs sa relation avec Aveos.

Aveos, qu'Air Canada a vendue pour 700 mil-

lions en 2007, comptait environ 2600 employés au Canada, dont 1800 à Montréal répartis dans trois divisions: moteurs, composants et cellules. Seule celle des composants a été revendue, et un acheteur non identifié effectue ces jours-ci une vérification des livres de l'atelier de moteurs.

Après Aveos

À l'annonce de la fermeture d'Aveos, Air Canada a mis en place des mesures d'urgence, a dit M. Butterfield. « En gros, tout à coup on n'avait personne pour s'occuper de nos moteurs CFM56 [utilisés dans les avions Airbus] et 26 de nos moteurs étaient coincés dans les ateliers d'Aveos, en plus de quatre avions et 5000 composants », a-t-il dit. « J'ai appelé le patron de chaque fournisseur de services dans le monde. »

En comparant les périodes pré et post-fermeture d'Aveos, on constate que le personnel de maintenance en piste et de réparation chez Air Canada est en voie de passer de 1235 employés à 1335, a dit M. Butterfield. (Il y a des centaines d'autres employés qui travaillent par exemple à la chaîne d'approvisionnement, au contrôle des opérations, à l'ingénierie, etc.)

Aveos était un « très bon » fournisseur de services dans le créneau des moteurs, a insisté M. Butterfield. Mais la compagnie savait la nature cyclique des choses: alors qu'Air Canada lui avait confié 42 moteurs en 2006, en 2011 c'était seulement 21. Et du début de 2011 jusqu'en mars 2012, Air Canada a confié à Aveos 52 entretiens de moteur sur 56, selon un document du transporteur. M. Butterfield a dit

que les fluctuations s'expliquent par l'achat groupé de moteurs, qui requièrent moins d'entretien pendant les premières années.

Au chapitre de l'entretien de cellules, l'année 2011 n'avait pas été formidable. Aveos n'arrivait pas à respecter les délais prévus, cela poussant Air Canada à se tourner vers un arbitre (en raison des ententes avec les machinistes) dans le but de pouvoir confier ses cellules à une autre entreprise.

En route vers les plaidoiries

La poursuite de Québec contre Air Canada rapproche le transporteur d'avoir manqué à ses obligations juridiques découlant d'une loi fédérale de 1988. En gros, la loi stipule qu'Air Canada doit maintenir des centres d'entretien et de révision à Montréal, à Winnipeg et à Mississauga. Air Canada affirme que la poursuite est mal fondée, que « révision » ne veut pas dire « entretien lourd » et que la loi ne fixe pas des seuils d'emploi, car Ottawa voulait donner de la flexibilité.

Les avocats d'Air Canada ont fait dire à des témoins que ce qu'on appelait naguère « entretien lourd » est de plus en plus segmenté et effectué lors de la maintenance en piste. En contre-interrogatoire, toutefois, le juge s'est fait expliquer que certains travaux sur le train d'atterrissage nécessitent absolument un machiniste comme ceux qui travaillaient chez Aveos, car Air Canada n'en a pas.

Les plaidoiries commencent lundi.

Le Devoir



Les travailleurs en grève de Bombardier à La Pocatière ont rejeté la dernière offre de l'entreprise.

LA POCATIÈRE

Bombardier se dit prête à affronter un long conflit de travail

SYLVAIN LAROCQUE

Le conflit de travail à l'usine de Bombardier Transport de La Pocatière, dans le Bas-Saint-Laurent, pourrait durer encore longtemps.

Bombardier s'est dit prête jeudi à vivre une longue grève après que ses syndiqués, affiliés à la CSN, aient rejeté dans une proportion de 89,6% son offre de la semaine dernière, que l'entreprise avait qualifiée de finale.

« Nous avons ce qu'il faut pour continuer à fonctionner pendant un bon bout de temps », a commenté jeudi un porte-parole de Bombardier Transport, Marc Laforge, au cours d'un entretien téléphonique, en faisant référence au « plan de contingence » de l'entreprise. Le président du syndicat des employés de La Pocatière, Mario Lévesque, a déploré cette sortie de Bombardier, la jugeant peu constructive.

Pour l'instant, a toutefois assuré M. Laforge, il n'est pas prévu de transférer la production de La Pocatière dans les autres usines nord-américaines de Bombardier Transport, qui sont situées à Thunder Bay, Kingston, Plattsburgh et Sahagun (Mexique).

Au moment du déclenchement de la grève, le 1^{er} novembre, l'usine de La Pocatière fabriquait des composants pour des voitures destinées à Toronto, à Chicago, au Maryland et au New Jersey. Les stocks accumulés au cours des derniers mois font en sorte que les livraisons aux clients ne seront pas retardées, du moins pour l'avenir prévisible, a indiqué le porte-parole. Pour ce qui est des nouvelles voitures du métro de Montréal, leur production ne doit débuter que l'été prochain. À l'heure actuelle, Bombardier et son partenaire Alstom sont à construire des voitures-test.

Les quelque 330 employés syndiqués de Bombardier à La Pocatière sont sans contrat de travail depuis le 30 septembre 2011.

Marc Laforge a précisé jeudi que la dernière offre patronale prévoyait des hausses salariales totalisant 12,5% sur cinq ans ainsi qu'une bonification de 18% des prestations du régime de retraite grâce à une injection de 9 millions de l'employeur.

Bombardier s'est par ailleurs engagée à investir 3 millions dans l'usine afin d'acquiescer de l'équi-

pement dernier cri qui permettrait notamment d'effectuer du soudage au laser et, par conséquent, de fabriquer à La Pocatière les toits en aluminium des nouvelles voitures du métro de Montréal. Le rapatriement à l'interne de ce travail, qui devait être envoyé en sous-traitance aux États-Unis, représente entre 10 et 15 emplois de plus à La Pocatière, selon l'entreprise. Par contre, Bombardier refuse d'investir dans du nouvel équipement pour découper et percer l'acier noir», jugeant qu'il s'agit de tâches à faible valeur ajoutée qui peuvent être exécutées en sous-traitance à moindre coût. Cette décision entraînerait la suppression d'une dizaine d'emplois, mais en tenant compte des postes créés avec le rapatriement du soudage au laser, la sous-traitance n'aurait pas d'impact sur la main-d'œuvre syndiquée à La Pocatière, d'après Bombardier.

« Ils [les syndiqués] disent que la sous-traitance, c'est la fin du monde, mais ce n'est pas le cas, a martelé M. Laforge. La sous-traitance a toujours existé dans l'industrie de la fabrication et il en sera toujours ainsi. » L'entreprise a par ailleurs tenu à souligner que des sous-traitants avec qui elle fait affaire comptent parmi leurs employés des syndiqués CSN.

Or, le syndicat ne digère toujours pas le fait que le contrat du métro de Montréal ne fera travailler que 200 employés à La Pocatière alors qu'au moment de l'annonce officielle, le gouvernement avait évoqué 700 postes. Des pièces qui étaient auparavant fabriquées à La Pocatière sont désormais dans d'autres usines de Bombardier, dénonce le syndicat.

En 2010, après avoir vu des tâches et des machines être transférées aux États-Unis dans le cadre du contrat du métro de Chicago, le syndicat avait conclu avec Bombardier une lettre d'entente. Selon M. Lévesque, celle-ci stipule qu'en plus de l'assemblage des caisses, l'usine de La Pocatière sera responsable de la fabrication des pièces primaires et des sous-ensembles pour les voitures du métro de Montréal. Bombardier rétorque que le syndicat fait une mauvaise interprétation de la lettre d'entente.

La Presse canadienne

BUDGET FÉDÉRAL

Flaherty évitera les nouvelles dépenses et les hausses d'impôt

Toronto — Le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, a déclaré jeudi que le prochain budget fédéral ne contiendrait pas de nouvelles dépenses hasardeuses ni de hausses d'impôt.

Dans un discours prononcé devant des gens d'affaires à Toronto, M. Flaherty a affirmé que son gouvernement ne se lancerait pas dans des dépenses qui risqueraient de creuser davantage le déficit. Les conservateurs n'hésiteront pas non plus à éliminer le gaspillage, dans des mesures annoncées dans leur prochain budget en 2013.

Étant donné la lenteur de la reprise économique mondiale et les nombreux obstacles qui se dressent sur sa route, Jim Flaherty a révélé qu'il était prêt à faire preuve de flexibilité si cela s'avérait nécessaire, mais qu'il prévoyait s'en tenir à un budget équilibré et à des taux d'imposition bas.

Le ministre a déclaré qu'il n'allait pas augmenter l'impôt des petites ou des grandes entreprises, ce qui compromettrait leur croissance à une époque où encore trop de Canadiens sont sans emploi. M. Flaherty a ajouté qu'il ne créerait pas non plus de nouveaux programmes qui viendraient gonfler la bureaucratie aux dépens des systèmes de santé et d'éducation dont hériteront les nouvelles générations.

Il a précisé que les consultations prébudgétaires commencent la semaine prochaine.

Publiées la semaine dernière, les prévisions révisées du gouvernement concernant le déficit montre qu'il s'établit actuellement à 26 milliards, soit 5 milliards de plus que le prévoyait le budget Flaherty en mars. Ottawa a mis cette hausse sur le compte de la faiblesse de l'économie mondiale et de son impact négatif sur les prix des produits de base et les recettes fiscales.

Ces chiffres peu encourageants ont également poussé les conservateurs à reporter d'une année le retour à l'équilibre budgétaire, initialement prévu pour 2016-2017.

La Presse canadienne



MICHELLE SIU LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre canadien des Finances, Jim Flaherty, lors d'un discours devant les gens d'affaires de Toronto, jeudi

ÉDITORIAL

MONTRÉAL

En attendant

Le nouveau maire de Montréal a formé jeudi le comité exécutif qui, cette prochaine année, dirigera la métropole. Ce « gouvernement de coalition » entend fonctionner hors des lignes partisans, une première dans l'histoire de Montréal. L'expérience n'est pas sans risques.

La démission du maire Gérald Tremblay, voilà deux semaines, a marqué une rupture radicale dans la gestion de Montréal, qui s'est retrouvé sans leadership. Son parti, Union Montréal, n'a su éviter une profonde crise interne, qui lui a fait perdre sa majorité au conseil municipal. Dans les circonstances, réunir tous les partis d'une même table pour assurer la continuité était ce qui pouvait arriver de mieux à Montréal, qui retrouve ainsi un certain degré de normalité. Michael Applebaum a réussi son premier test de maire intérimaire.

Le mandat qui est celui de ce nouveau comité exécutif doit être bien compris. Il est là pour assurer l'intendance et prendre les décisions qui doivent mener à terme les projets en cours et ceux déjà en préparation. Il n'est là qu'en attendant. Détenant son autorité d'un maire élu par le conseil plutôt qu'au suffrage universel, il ne peut lancer de nouveaux projets. Cela reviendra au prochain maire et au conseil municipal, qui seront élus l'an prochain.



BERNARD DESCÔTEAUX

La gestion des affaires courantes sera en soi un défi pour la nouvelle administration montréalaise. Ses 12 membres étaient hier encore des adversaires politiques, qui bien évidemment, ne partagent pas de vision commune. Au surplus, ceux qui sont issus des partis d'opposition et des indépendants en seront à leur première expérience. Quant aux représentants d'Union Montréal, s'ils ont siégé au précédent comité exécutif, leurs responsabilités ont été réduites.

Par ce choix, Michael Applebaum a voulu marquer une nette rupture avec le passé, mais accroît d'autant le risque lié à l'inexpérience. Toutefois, le danger qui guette le comité exécutif se trouve ailleurs. Quoi qu'en disent, la main sur le cœur, tous les partis et factions présents au conseil municipal, la partisanerie et les rapports de force politiques ne seront jamais bien loin. Éminemment politiques ont d'ailleurs été les choix faits par Michael Applebaum pour constituer le comité exécutif, comme le montre bien la place accordée au parti de Louise Harel, Vision Montréal. Ses quatre représentants ont obtenu les principales responsabilités, dont la présidence du comité exécutif et les dossiers des infrastructures, des grands projets, des transports et de la culture. À l'inverse, Union Montréal se retrouve avec seulement trois sièges. Son porte-parole et candidat défait à la mairie, Richard Deschamps, obtient la responsabilité des sports et des loisirs. Un geste pour le moins inélegant.

Les membres du comité exécutif ne pourront être aveugles au jeu politique auquel leurs partis respectifs se livreront ces 12 prochains mois. Déjà, Louise Harel et le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, ont annoncé leur intention de briguer la mairie. La campagne électorale, qui est à toutes fins utiles lancée, sera par ailleurs colorée par les révélations et allégations de collusion devant la commission Charbonneau. Inévitablement, elle se répercutera dans les débats au sein du comité exécutif.

L'engagement de Michael Appelbaum de faire siéger en public le comité exécutif, s'il est respecté, pourrait nous garder de ces jeux politiques. Dans les circonstances actuelles, c'est la meilleure garantie que l'on puisse avoir que les élus s'en tiennent à leur responsabilité première, qui est de restaurer la confiance des Montréalais en leur administration municipale. En cela, ils ont à nous convaincre qu'ils placent le bien commun au-dessus de leur intérêt partisan.

TRÈVE ENTRE LE HAMAS ET ISRAËL

L'étonnant Morsi

La trêve entre Israël et le Hamas était à peine proclamée que les deux belligérants ont clamé la victoire. On laissera dire pour mieux souligner que le véritable lauréat de cet énième épisode de la saga proche-orientale n'est ni Israélien, ni Palestinien, mais bel et bien Égyptien. Il s'agit évidemment du président Mohamed Morsi, qui en tant que personnalité en vue des Frères musulmans, est pour ainsi dire le parrain idéologique et politique du Hamas. De fait, il suscitait à Washington et dans la majorité des chancelleries occidentales un sentiment de méfiance. Ce n'est plus du tout le cas. Pour l'instant du moins. Reprenons.

Jusqu'à la veille des échanges de tirs, Morsi était considéré comme un politicien se distinguant des autres leaders de la région parce qu'il était justement le principal allié du Hamas, considéré comme une organisation terroriste par les gouvernements américain et israélien. À la Maison-Blanche comme au département d'État, on craignait comme la peste que Morsi emprunte le chemin menant tout droit à la fin du traité de paix signé entre l'Égypte et Israël il y a une trentaine d'années. Bref, on appréhendait une suite passablement cahoteuse.

Ces appréhensions sont tombées aussi vite que l'accord discuté entre Obama et Morsi. Dans un article du *New York Times* consacré explicitement à la chronologie de l'accord et à la rapidité avec laquelle les deux chefs d'État se sont entendus, on apprend qu'alors qu'il était au Cambodge, soit lundi soir, Obama a téléphoné à Morsi. Après des appels à Benjamin Nétanyahou et à Khaled Meshaal pour fixer les grandes lignes de la trêve, tout était bouclé en moins de trois heures. Mardi, les ministres des Affaires étrangères des États-Unis et de l'Égypte n'ont eu qu'à s'entendre sur la mécanique.

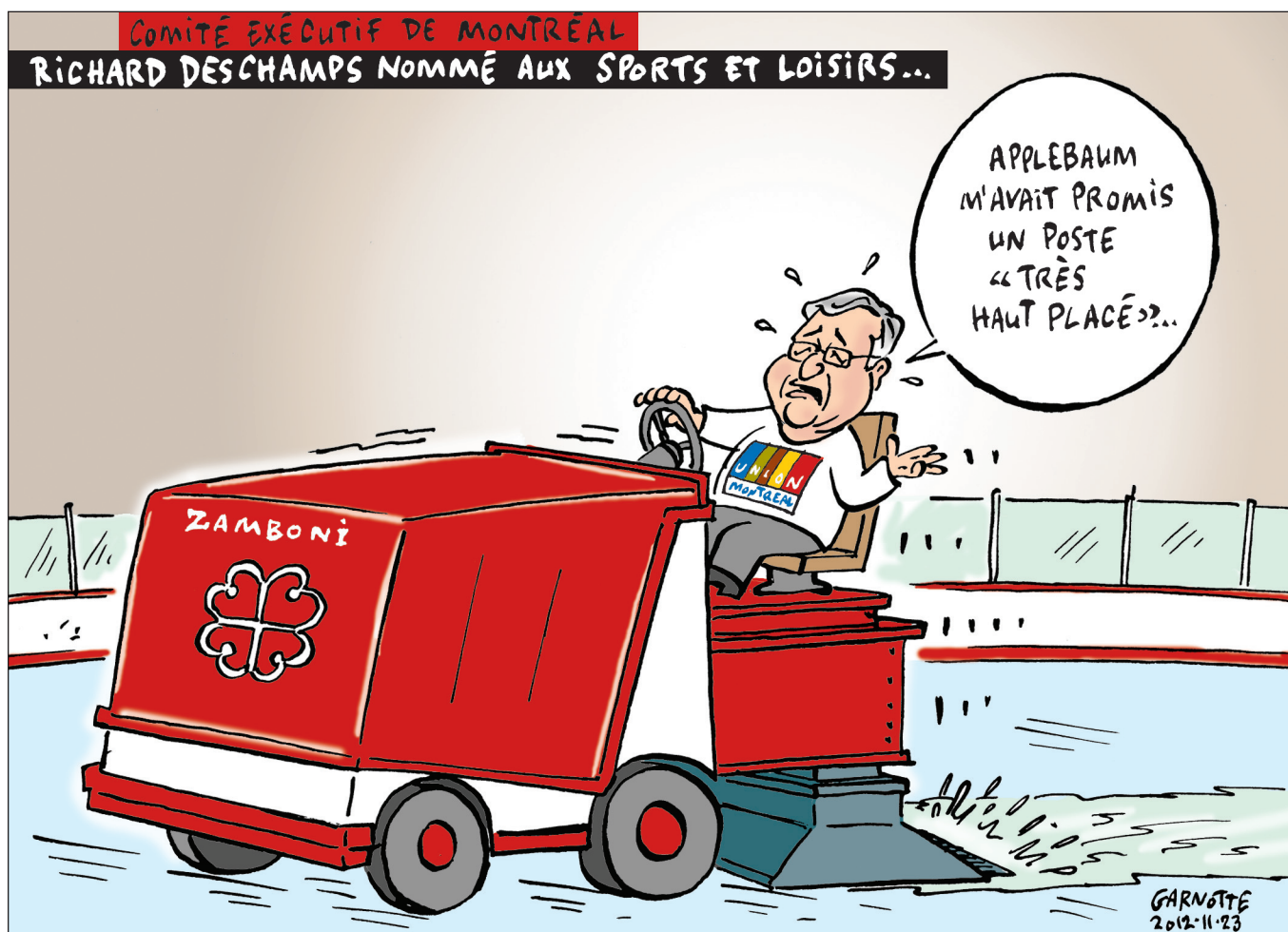
Toujours est-il qu'à la faveur de ce premier accord, Morsi est le sujet répété d'éloges de la Maison-Blanche, du département d'État. En fait, rien ne résume mieux le sentiment de ces derniers que ces mots d'Hillary Clinton: «*L'Égypte est la pierre de touche de la stabilité régionale et de la paix.*» En fait (bis), le cessez-le-feu symbolise une nouvelle alliance, un nouveau partenariat géopolitique entre les deux pays. Quoi d'autre? Morsi a dévoilé son inclination pour la stabilité régionale au risque de déplaire passablement dans les rues du Caire.

Cela étant, il faut rappeler que l'attitude de Morsi traduit aussi son penchant pour le pragmatisme. Le président égyptien sait fort bien que l'économie de son pays ne peut être requinquée sans le soutien financier, d'ailleurs important, des États-Unis. À moins d'un renversement brutal et soudain de l'inflexion déployée ces jours-ci, il faut s'attendre à une collaboration plus étroite entre Le Caire et Washington.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

L'honneur en péril

Le pavoisement permanent doit montrer quelle est l'autorité responsable des lieux concernés, ici, à l'Assemblée nationale. C'est ça le sens du pavoisement, sauf pour saluer la présence d'invités spéciaux lors d'événements officiels. C'est ce qui se passe dans tous les États du monde incluant le fédéral, qui ne hisse jamais les drapeaux provinciaux sur le Parlement et tous ses édifices.

Qui dit cela? M. Michel Gagné, ex-chef du protocole du gouvernement du Québec et M. Patrice de la Brosse, ex-conseiller en pavoisement pour le gouvernement du Québec (*Le Soleil*, 19 nov. 2012). On ne peut quand même pas douter de leurs compétences en ce domaine.

Si le président de l'Assemblée nationale n'endosse pas cette position universellement admise et préfère se défilier en faisant appel au vote des députés dont la majorité ignore tout du protocole, il ne respecte pas une de ses fonctions, il fait un fou de lui et projette sur la scène internationale l'image d'un Québec rongé par la politiquerie de pacotille.

Tous les élus de l'Assemblée nationale devraient y penser lors du vote avant d'étaler sur la place publique internationale l'ampleur de leur ignorance, car cette ignorance pourrait inclure implicitement toutes les institutions et tous les édifices gouvernementaux du Québec. Faut croire que la folie n'a pas de li-

mites. Arrêtons donc de politiser nos symboles et emblèmes nationaux. Portons-les sans partisanerie, avec respect et fierté.

Francine Vachon
 Québec, le 21 novembre 2012

Un peu de retenue, Monsieur le Maire

Oui, un peu de retenue, Monsieur le Maire Labeaume, dans vos réactions qui ont suivi la présentation du budget du gouvernement du Québec.

Je suis un citoyen de Québec et j'en suis très fier. Québec est ma ville d'adoption et je n'en partirais sous aucun prétexte. Je rêve de toutes ces belles choses qui vous ont été promises par un gouvernement qui ne savait pas compter. Je rêve de l'élargissement d'Henri IV, de la promenade Samuel de Champlain, du Diamant, etc.

Par contre, je suis aussi un citoyen du Québec et, à cet égard, je suis conscient que dans le contexte de la commission Charbonneau et du rapport KPMG-SECOR, j'espérais beaucoup que le gouvernement du Québec mette un holà sur les projets d'infrastructure afin de les évaluer à leur mérite; il y a des priorités ailleurs et un gouvernement doit arbitrer les intérêts de chacun.

Il me semble que la Ville de Québec, dans la conjoncture actuelle, a intérêt à

davantage s'allier aux autres villes que de se les mettre à dos. Bref, j'en ai un peu marre de votre discours, Monsieur le Maire.

J'espère que votre prochain séjour à Port-au-Prince vous apprendra que la modération a bien meilleur goût.

Michel Leclerc
 Québec, le 21 novembre 2012

Des coupes mortelles

Dans une lettre rendue publique le 16 novembre, le ministre fédéral de la Coopération internationale, Julian Fantino, nous parle longuement de l'aide canadienne à la lutte contre la tuberculose. Il omet cependant de nous mentionner les importantes coupes au budget de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et de leurs effets sur le nombre de morts liés à la tuberculose.

Le fond du problème, c'est que le gouvernement coupera 319 millions du budget de l'ACDI au cours des trois prochaines années, dont 10 millions par année dans la lutte contre la tuberculose.

Quand on sait qu'il n'en coûte que 20 dollars en médicaments par patient pour guérir de cette maladie mortelle, ces économies de bouts de chandelle coûtent très cher en vies humaines.

Bruno Marquis
 Gatineau, le 18 novembre 2012

LIBRE OPINION

Il y a 175 ans, la bataille de Saint-Denis

GILLES LAPORTE

Porte-parole de la Maison nationale des patriotes

La Grande-Bretagne n'a pas lésiné afin d'écraser la rébellion patriote. Dès qu'on découvre que Louis-Joseph Papineau a trouvé refuge dans le petit village de Saint-Denis-sur-Richelieu, l'armée anglaise mobilise pas moins de 300 soldats pour « accompagner » les juges de paix chargés d'arrêter le chef patriote.

Parti de Montréal le 22 novembre, le lieutenant-colonel Charles Stephen Gore apprend à Sorel que des villageois s'apprêtent à lui barrer la route à Saint-Denis. Il déploie alors ses troupes et donne l'ordre de marcher toute la nuit. L'armée arrive aux portes de Saint-Denis le matin suivant, trempée et épuisée par une marche forcée sous une pluie glaciale. De leur côté, les patriotes de Saint-Denis sont sur le qui-vive; les quelque 200 résistants mal armés reçoivent constamment des renforts, si bien que le nombre de défenseurs s'accroît tout au long de la journée. À leur tête, le grand Wolfred Nelson se veut rassurant: «*Soyez tranquilles, il y en aura de tués, et vous prendrez leurs fusils.*»

Retranchés dans une imposante maison en maçonnerie ainsi qu'à la distillerie appartenant au docteur Nelson, les patriotes ouvrent un feu nourri d'une grande précision. Devant ce tir plongeant, l'infanterie de Gore est impuissante. Impuissante aussi est son artillerie contre les robustes

murs de la Maison Saint-Germain, transformée en forteresse par les patriotes — sauf pourtant le premier boulet, qui pénètre par une fenêtre, tuant d'une traite trois défenseurs.

Vers 13 heures, l'arrivée de renforts des villages de Saint-Antoine, Contre-cœur, Saint-Ours et Verchères galvanise le moral des défenseurs qui passent... à l'offensive! On lance alors la « compagnie des bâtons de clôture », qui, armée de piquets semblant être des mousquets, surgissant de la forêt, sus à l'ennemi. L'audacieuse tactique provoque la panique chez les Britanniques, qui croient se trouver en face d'une troupe bien armée. Après sept heures de combat, Gore décide de se replier, abandonnant armes et bagages aux patriotes restés maîtres des lieux.

La victoire de Saint-Denis est d'une ampleur historique. Tout au plus, les patriotes avaient cherché, par leur défense héroïque, à protéger leur vie et à couvrir le départ de Papineau. Ce succès inouï leur impose cependant d'aller jusqu'au bout de leur engagement, face à une armée anglaise désormais déterminée à écraser toute résistance.

Le « loup rouge » Wolfred Nelson

Anglophone originaire de Sorel, Wolfred Nelson écrit lui-même [...]: «*Dans ma jeunesse, j'étais un ardent tory et j'étais porté à détester tout ce qui était catholique et canadien-français, mais une connaissance plus intime de ces gens changea*

mes vues.» Nelson devient alors à Saint-Denis le « loup rouge »: un chef inspirant, enraciné dans la communauté francophone de Saint-Denis, où il est médecin et entrepreneur. À 29 ans, il épouse Charlotte-Josephite Noyelle de Fleurimont, qui est issue d'une famille seigneuriale et catholique. Nelson est alors mêlé à une foule d'activités dans sa communauté, où il jouit d'un grand respect. Nelson se lance en politique en 1827 pour dénoncer l'attitude du gouvernement anglais. La mort de son ami Louis Marcoux, impunément assassiné à Sorel en novembre 1834, sonne le signal de son engagement total derrière la cause patriote. Il préside ensuite l'assemblée patriote des Six Comtés, où il lance un appel aux armes. Après la défaite à Saint-Charles, Nelson compte se réfugier aux États-Unis, mais il est capturé près du mont Orford, emprisonné à Montréal puis exilé aux Bermudes avec sept de ses compagnons. Revenu en 1842, il mène encore une grande carrière politique, élu deux fois maire de Montréal, puis nommé... inspecteur aux prisons! Mort en 1871, le corps de Wolfred Nelson est inhumé au cimetière anglican de Sorel. Sur sa tombe, on peut encore lire: « *Ici repose la plus noble réalisation de Dieu, un honnête homme.*»

Extrait de *Légendes d'un peuple*, tome I de Alexandre Belliard et Gilles Laporte (éditions Gavroche, Ulverton). Lancement public des tomes I et II, ce soir 19 h à la Maison Ludger-Duvernay.

IDÉES

Pétro-économie québécoise : les risques

Une telle stratégie énergétique ne pourrait être acceptable qu'à quatre conditions

ÉRIC PINEAULT

Professeur au département de sociologie de l'UQAM

Le gouvernement du Parti québécois semble déterminé à ouvrir la filière de l'exploitation pétrolière au Québec. Tout en faisant miroiter les millions que cela pourrait générer pour la société, on nous promet un développement qui obéira aux plus stricts critères de l'acceptabilité sociale et environnementale. Dans ces temps d'austérité et de grande stagnation économique, la rente pétrolière fait rêver : remboursement de la dette, garderies, routes, ponts et hôpitaux. Et pourtant, quand on regarde de près les implications écologiques et économiques, une saine hésitation s'impose avant de se jeter bras ouverts dans l'huile schisteuse.

Il est important de rappeler d'abord que l'essentiel des gisements du Québec consiste en des réserves non conventionnelles dont l'exploitation est très risquée sur le plan environnemental (le pétrole de schiste a un bilan de carbone désastreux, parfois pire que les sables bitumineux), et dont la rentabilité est très sensible aux fluctuations du prix.

Effets questionnables

Il est indéniable que l'ouverture d'une filière d'exploitation pétrolière aura des impacts économiques importants. Rappelons que le développement soudain, rapide et non encadré d'un secteur pétrolier significatif dans une économie industrielle complexe et diversifiée porte un nom : mal hollandais. Inflation des salaires, explosion du coût de la vie dans les régions ressources, diminution de la productivité, absorption démesurée de l'investissement par les filières pétrolières, saturation rapide du tissu industriel et recours à des fournisseurs étrangers, extrême sensibilité de l'économie et des finances publiques aux cycles de prix du pétrole sont tous des effets du développement d'une «pétro-économie». N'oublions pas que les économies de l'Alberta, de Terre-Neuve, du Dakota du Nord étaient relativement simples et peu diversifiées avant le développement de leur secteur pétrolier, et donc, on ne peut pas les comparer au Québec comme certains le font.

Et le pire des scénarios est justement celui de la «rente sociale» pétrolière évoquée par la première ministre. Grâce aux redevances, on va se payer des garderies, des hôpitaux et des politiques sociales qui auront tous une belle odeur d'essence! Dans une économie mature, afin de contrer le développement du mal hollandais, il faut neutraliser l'effet de la rente pétrolière, pas la multiplier! C'est ce qu'ont fait il y a plus de 20 ans, avec succès, les Norvégiens.

Quelle révolution énergétique?

Mais une question de fond demeure : voulons-



MARCEL MOCHET AGENCE FRANCE-PRESSE

Une plateforme de forage en mer de Norvège. L'adoption du modèle norvégien d'exploitation publique et de gestion de la rente pétrolière devrait être une des conditions du développement pétrolier au Québec.

nous enfermer notre économie et le développement de nos politiques sociales dans la révolution énergétique du siècle dernier? Cette révolution qui a vu le pétrole remplacer le charbon comme source d'énergie. Nous sommes au seuil d'une nouvelle révolution des énergies dites décarbonifiées, et le Québec est très bien placé pour se lancer dans s'y lancer en particulier grâce à nos immenses ressources hydroélectriques. Alors qu'ailleurs, le défi de l'énergie verte est de la produire efficacement par le solaire et l'éolien, ici, nous l'avons et même nous en exportons. Il s'agit donc pour nous de savoir comment l'utiliser efficacement. C'est-à-dire comment substituer intelligemment le pétrole pour l'électricité. Nous sommes aussi très bien placés pour développer les biocarburants à partir de sources telles que la biomasse forestière. Cela requiert d'importants investissements et des politiques structurantes. Or, le développement de la filière pétrolière, surtout dans le cas du pétrole extrait de l'huile de schiste, demande lui aussi des politiques structurantes et des dépenses publiques massives ainsi que des investissements privés très élevés. Soit nous renforçons notre pétrodépendance, soit nous nous engageons résolument dans la transition de notre base énergétique.

Mais alors, vous me direz : il est possible de développer les deux filières dans une politique énergétique cohérente! Je demeure extrêmement sceptique sur la viabilité d'une telle proposition, mais j'en partage tout de même ici les contours. Quatre conditions devraient être réunies pour qu'une telle stratégie énergétique soit envisageable et ait des effets positifs sur le développement du Québec. Chacune implique un interventionnisme écologique et industriel robuste et audacieux.

Démontrer qu'une exploitation des gisements du golfe est rentable, faisable et viable sur le plan environnemental. Il faut qu'une telle démonstration se fasse dans le cadre d'une analyse plus globale des perspectives à long terme de développement durable et de transition énergétique. A la lueur d'une telle interrogation, il faut retenir que les projets d'exploitation, dont les bilans de carbone, sont aussi bons que celui du pétrole que nous achetons actuellement à l'Algérie.

Adoption du modèle norvégien d'exploitation publique et de gestion de la rente pétrolière. Le modèle norvégien implique qu'une partie importante des ressources pétrolières exploitables soit réservée à une entreprise publique. Le rachat d'une partie significative des droits détenus par Junex et Pétrolia par un «Pétro-Québec» lui donnerait une réserve de droits sur les gisements suffisamment grande pour qu'elle puisse s'engager dans l'extraction du pétrole de manière rentable et générer une rente qui appartiendrait à la collectivité.

Mise sur pied de politiques économiques de cantonnement des effets dopants et déstructurants de la rente pétrolière. Trouver les mécanismes qui contrentent ces effets problématiques, en particulier le maintien et même le renforcement de la diversité économique du Québec. La rente pétrolière qui sera générée, suivant le modèle norvégien, devra être isolée de l'économie en la confiant en partie à un fonds souverain qui en placerait l'essentiel à l'étranger.

Refuser le modèle de la rente sociale et élaborer une stratégie de «rente de transition». C'est-à-dire que l'autre partie de la rente pétrolière devrait être affectée à un fonds d'investissement dans la décarbonisation de notre économie. Ce fonds viserait non seulement le développement de technologies et la mise en œuvre d'infrastructures de production d'énergies vertes, mais surtout des technologies de substitution de l'usage des énergies fossiles par des énergies renouvelables et une mise en œuvre d'un programme massif de transition. Et ainsi, au moment où nous aurons extrait et vendu la dernière goutte de pétrole du gisement Old Harry, notre économie aurait depuis longtemps cessé de dépendre de cette source d'énergie.

Si et seulement si ces quatre conditions sont réunies, il pourrait être envisageable d'exploiter certains des gisements du golfe.

Le train est en gare



LISE PAYETTE

C'est un nouveau départ auquel nous avons assisté mardi après-midi en direct du Salon bleu. Un départ un peu sur les chapeaux de roues, mais avec plein de bonnes idées qui nous permettront peut-être de nous en sortir. C'est dur d'accepter le fait que les libéraux avaient vraiment perdu tout contact avec la réalité et avaient plongé le Québec dans un véritable précipice d'endettement dont nous n'aurions plus jamais vu la fin. Vivre selon ses moyens a toujours meilleur goût.

Sauf que la plus grande découverte de cette semaine n'est peut-être pas le contenu du budget présenté, mais le calme et l'assurance du nouveau ministre des Finances, qui, les pieds bien solides dans ses nouvelles chaussures, a présenté le résultat de ses travaux des deux derniers mois avec un sens des responsabilités digne des ministres aguerris et remplis d'expérience. Nicolas Marceau, le député assez effacé qu'on avait à peine appris à connaître sur les banquettes de l'opposition, se révélait un homme sûr de lui et confiant en ses capacités de trouver des solutions à tous les problèmes dont il a hérité. Il n'a jamais cédé à l'enflure verbale et il a parlé clairement et simplement pour être bien compris. Pas d'effet de toge. Juste la réalité dans ce qu'elle a de plus réel.

Pas de spectacle avec lui. Des chiffres, des faits et une ouverture qui permet de penser qu'il est accessible et disposé à écouter. Une vraie découverte.

Tout ça pour vous dire qu'après seulement quelques minutes je me suis mise à aimer cet homme d'amour. Pas comme une gamine, n'exagérons rien, mais comme une contribuable convaincue que le Québec, s'il était toujours bien administré, ne serait pas une province pauvre, mais un pays qu'on citerait en exemple.

La commission Charbonneau continue son cours universitaire en corruption, élevée à un niveau jamais soupçonné. Elle nous permet d'évaluer jusqu'à quel point on nous a dépouillés non seulement de sommes fabuleuses qui nous appartenaient, mais également de notre sens de la droiture et de nos valeurs de base comme société. Il nous restera une connaissance des moyens employés et un sens de la vigilance que nous n'avions jamais eus. Tant mieux. Nous serons toujours les meilleurs gardiens de nos biens communs. Il n'est pas temps de détourner les yeux. Il faut au contraire tout retourner pour rester les gardiens de l'avenir collectif.

Et c'est là où la volonté exprimée par Nicolas Marceau me rassure. Pas question pour lui de faire comme si tout allait bien et qu'on pouvait déjà passer à autre chose. Il est déterminé à voir le bout du bout de toutes ces magouilles et à retrouver le sens d'une administration qui garde le sens de l'honneur et de la justice.

Nicolas Marceau a rejoint cette semaine mon palmarès personnel des membres du nouveau gouvernement. J'avais déjà placé en numéro un le ministre des Affaires municipales, monsieur Gaudreault, qui a été lancé dans l'eau glacée dès sa nomination avec les ENORMES problèmes de Montréal et de Laval. Surtout que j'avais souri lors de sa nomination en pensant que madame Marois faisait une grave erreur de distribution de rôles. Je m'en excuse aujourd'hui, car cet homme a fait preuve d'une compréhension des dossiers pourris qu'il recevait en cadeau de noces et s'est acquitté de ses tâches avec une maturité étonnante et une patience juste assez modérée pour faire le ménage sans tout casser. Il est une bénédiction dans les circonstances.

Mon numéro trois est le ministre de l'Environnement, qui en est un vrai malade, de l'environnement, pour une fois. Il parle fort, peut frapper fort et il ne se laissera jamais tasser dans un coin. Je les aime comme ça dans ces dossiers si importants où se joue notre avenir.

D'ici Noël, j'aurai sans doute fait le tour de tous les autres et je ferai ma liste pour le père Noël. Les cadeaux seront minces cette année, car monsieur Marceau a pris bien soin de passer avant le père Noël. Il a eu raison.

Surtout que le père Noël était au pouvoir au Québec depuis 2003 et qu'il avait pris la mauvaise habitude de donner ses cadeaux non pas aux plus sages ou aux plus méritants, mais plutôt à ceux qui laissaient du lait et des biscuits pour que le père Noël s'en mette plein la bedaine même s'il n'en laissait jamais pour ceux qui avaient vraiment faim.

Ce temps-là est fini. Il était temps. À quelques semaines de Noël, c'est bon de penser que le gros bonhomme Noël a pris sa retraite et que le jeune Marceau a bien l'intention de se refaire une route qui lui permettra sans aucun doute une meilleure distribution de ses cadeaux. **ALL ABOARD!** Le train est en gare. Si nous montons tous, nous retrouverons des amis et des cadeaux que nous n'attendions plus.

INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

La francisation seule ne suffit pas

JOSEPH CHUNG
PIERRE FORTINProfesseurs d'économie,
Université du Québec à Montréal

Lors de la dernière campagne électorale, Pauline Marois a annoncé qu'un gouvernement péquiste présenterait un projet de loi sur la citoyenneté québécoise. L'obtention de cette nouvelle citoyenneté exigerait des nouveaux arrivants qu'ils démontrent «une connaissance appropriée de la langue française et du Québec». Les modalités sont encore à préciser, mais le message est clair. Il est temps de reconnaître que les nouveaux immigrants s'intègrent mal ou trop lentement et que la politique d'intégration du Québec ne peut réussir que si elle dépasse l'étape de la francisation, qui reste par ailleurs indispensable.

L'intégration des immigrants a une dimension économique fondamentale qui nous tient personnellement à cœur, mais sa dimension culturelle est tout aussi importante. Il y a intégration cultu-

La présence de ces deux groupes antagonistes au sein des communautés immigrantes est mal connue de la population en général, et elle est souvent ignorée par les autorités de l'immigration. Pourtant, elle a une grande importance et il est essentiel de la comprendre. Les vieux anti-intégrationnistes veulent continuer à vivre selon la culture de leur pays d'origine. Certains craignent de s'ouvrir à la société québécoise. Ils ont peur de perdre leur identité. Ils désirent garder leur position d'autorité et de respect au sein de leur communauté. Ce phénomène est répandu dans plusieurs communautés culturelles, particulièrement chez celles qui sont de tradition confucéenne ou islamique. Dans ces dernières, les rapports sont très hiérarchiques. Les parents ont le monopole de la vérité et les enfants ne doivent pas désobéir, du moins en principe. Les jeunes doivent vouer un respect absolu aux aînés, souvent au détriment de leur indépendance normale de pensée ou d'action.

La tragédie hautement médiatisée de la famille Shafia a bien montré jusqu'où cela peut conduire. Bien que des cas aussi extrêmes soient rares, il est par contre fréquent que l'intégration des immigrants soit ralentie, voire compromise, par la mauvaise dynamique interne de la gouvernance de la communauté. Les anti-intégrationnistes occupent souvent des postes de commande au sein de leur groupe culturel. Les pro-intégrationnistes, de leur côté, tentent de se faire élire à la tête des divers organismes et associations afin de sensibiliser la communauté à la nécessité de s'intégrer et de lui faciliter les choses. Malheureusement, ces pro-intégrationnistes échouent fréquemment, notamment à cause de pratiques douteuses de certains anti-intégrationnistes, qui sont réfractaires au changement et veulent garder leur ascendant sur la communauté.

Des moyens adéquats

Le défi de la politique d'intégration au Qué-

bec est de mettre en place des moyens permettant de surmonter ces obstacles. Jusqu'à maintenant, l'élément central de la politique gouvernementale est la francisation des nouveaux arrivants. Le Québec dépense 70 millions de dollars par année pour la francisation. Pourtant, même s'ils ont réussi leur apprentissage du français, des dizaines de milliers d'immigrants quittent le Québec chaque année. Ces émigrants, de même que bien des immigrants qui restent au Québec, ne se définissent toujours pas comme Québécois à part entière une fois la compétence linguistique acquise.

La francisation demeure absolument nécessaire à l'intégration, mais elle est insuffisante. Le succès de l'intégration exige des solutions plus complexes, découlant d'une compréhension moins sommaire que jusqu'ici de la psychologie individuelle et familiale des immigrants et de la dynamique interne des communautés immigrantes. Ce n'est pas seulement la langue française qu'il faut enseigner à l'immigrant, mais l'histoire du Québec, sa géographie incomparable, ses figures marquantes d'hier et d'aujourd'hui, ses forces et ses faiblesses, ses espoirs et ses angoisses.

L'immigrant doit sentir que sa propre culture est respectée et valorisée, mais, en même temps, qu'il lui incombe de la concilier avec la culture et les valeurs québécoises. Il faut, tout particulièrement, aider les familles immigrantes à résoudre les inévitables conflits entre les parents, qui restent proches de leur culture d'origine, et leurs enfants, qui baignent à plein dans la culture québécoise, à l'école et ailleurs. Et il faut naturellement multiplier les contacts directs des élus, des représentants des ministères, des corps publics et des organismes communautaires avec les leaders des communautés culturelles.

La seule politique d'intégration qui va québéçiser véritablement l'immigrant à long terme, c'est celle qui va susciter chez lui l'amour du Québec. L'argent aide, mais c'est l'amour qui est déterminant. Kimchi si tu veux, mais kimchi du Québec.

ACTUALITÉS

MAROIS

SUITE DE LA PAGE 1

étaient posées par des journalistes anglophones, ce qui lui fut accordé.

L'ouverture que montre Pauline Marois pour l'acheminement du pétrole albertain au Québec tranche avec la réaction véhémement qu'a eue le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Daniel Breton, quand il a évoqué la semaine dernière le projet d'oléoduc d'Enbridge qui vise à livrer 300 000 barils de pétrole albertain par jour jusqu'à Montréal en renversant le flux de l'installation existante. Le projet est présentement analysé par l'Office national de l'énergie, l'organisme fédéral qui exerce la compétence du gouvernement fédéral en la matière. «*Amener sur notre territoire sans notre consentement [le pétrole albertain], il va falloir qu'on regarde cela. Est-ce qu'on est maître chez nous ou pas maître chez nous sur notre territoire? C'est ce qu'on va voir*», avait lancé Daniel Breton.

SMITH

SUITE DE LA PAGE 1

ne comprenais pas toujours. J'ai toujours été une lectrice avide.»

Si elle a commencé à écrire toute jeune, de petites histoires, des chansonnettes, des bluettes poétiques pour ses frères et sœurs, si elle se voit et se rêve très tôt artiste, elle errera un temps dans le milieu artistique de la Grande Pomme avant de trouver sa voie.

Cet apprentissage artistique, elle l'a vécu dans la vingtaine auprès de son compagnon d'alors, le sulfureux photographe Robert Mapplethorpe, décédé des suites du sida en 1989. Période bohème, dure et bénie, où ils criaient famine et où lui croquait des nus. Des moments que Patti Smith a rapportés dans le beau *Just Kids* (Denoël, 2010), ses mémoires de l'époque. On y tourne, de loin, autour d'Andy Warhol, on y fréquente le Poetry Project d'Anne Waldman. On y croise, parmi une manne d'artistes, Janis Joplin, Sam Sheppard, les poètes Gregory Corso, Allen Ginsberg, William Burroughs. Jimi Hendrix y fait une apparition éclair. Dans tout ce beau monde, Patti Smith, entre dessins, peintures, photographies, critiques, rock et poèmes, se cherche. «*L'écriture commençait à me frustrer, y écrit-elle. Ce n'était pas assez physique.*»

Dire, porter, crier

Est-ce que cette impression demeure? «*Non. Mais, en tant que fille de 22 ans qui portait une énergie très intense, j'écrivais la poésie avec déjà le désir de la dire, de l'amplifier, et ça a été un processus très organique de passer de la lecture à la fusion avec le rock'n'roll. Ça reflétait cette agitation qui m'habitait.*» Elle trouvera sa signature en «*insufflant dans le mot écrit, lit-on dans Just Kids, l'immédiateté et l'attaque frontale*

Il y a deux ans, Pauline Marois réclamait que le Québec se retire du Conseil de la fédération, une position qu'elle a modifiée lors de la campagne électorale. Avant la rencontre jeudi, elle a dit qu'elle se ferait un «*plaisir*» d'échanger avec ses homologues.

Pour Pauline Marois, la différence fondamentale entre elle et Jean Charest au Conseil de la fédération, c'est qu'elle va rappeler à ses homologues qu'elle dirige «*un gouvernement souverainiste qui va défendre les intérêts du Québec bec et ongles*», a-t-elle dit lors d'un point de presse jeudi matin à Québec.

«*Mais comme nous sommes dans un gouvernement minoritaire, je suis consciente que je ne pourrai pas aller aussi loin que je l'aurais souhaité*», a-t-elle ajouté, sibylline.

L'affirmation de ses convictions souverainistes ne l'empêchera pas d'avoir de «*très bonnes relations*» avec les premiers ministres des autres provinces «*puisque même dans un État indépendant, le Québec continuera d'avoir comme partenaire principal le reste du Canada*», a-t-elle soutenu.

Si Pauline Marois a rencontré en tête-à-tête la première ministre de l'Alberta, aucune rencontre formelle n'était prévue avec un autre de ses homologues, notamment avec la première ministre

de Terre-Neuve-et-Labrador, Kathy Dunderdale. Terre-Neuve-et-Labrador conteste le tracé des frontières entre les deux provinces dans le golfe du Saint-Laurent et Québec a accepté que le différend soit soumis à un arbitrage fédéral dans l'entente Canada-Québec sur l'exploitation des hydrocarbures qu'a signée le gouvernement Charest en mars 2011. Il pourrait toutefois y avoir des «*discussions dans les corridors*», a indiqué au Devoir le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Gouvernance souverainiste, Alexandre Cloutier, avant la réunion.

La réunion du Conseil de la fédération placée sous le thème de l'économie. Le gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney, y livrera une allocution. Le premier ministre Stephen Harper, qui a reçu une invitation pour assister à la réunion, l'a déclinée. Ce refus est «*étonnant et décevant*», alors que Stephen Harper affirme que sa priorité, c'est l'économie, a dit la première ministre. À l'opposé, Alison Redford estime qu'il s'agit d'une instance où les provinces doivent échanger entre elles.

Avec la collaboration de Jessica Nadeau
Le Devoir

du rock'n'roll». Naissent ses longs poèmes, et *Piss Factory*, et la racine des chansons qui seront plus tard jugées de trop de mots par Mick Jagger.

«*Le rock'n'roll est très accessible, poursuit-elle au bout du fil. C'est un dénominateur commun, plus que jamais nécessaire, je crois, parce que c'est une voix universelle, et une des bonnes choses que les États-Unis ont apportées au monde.*» Et la poésie? «*Je pense que c'est la forme d'art la plus difficile, tant pour l'écrire que pour l'appréhender. C'est une forme qui peut être extrêmement dense, complexe, et faire naître des expressions formidables. Elle est souvent introspective. Tandis que la chanson naît d'un effort de collaboration — que ce soit entre un musicien et moi, ou entre les mots et la musique même. Quand vous écrivez une chanson, vous vous adressez directement aux gens.*»

Patti Smith ne pense pas, comme Léo Ferré, que la poésie prend son sexe avec la corde vocale. «*On peut chanter le bottin téléphonique, si on veut, ou n'importe quels mots, mais la plupart des poèmes, par leur métrique ou leur complexité, ne conviennent pas au chant. Par moments, il vaut mieux lire la poésie seule; par moments, je performe avec ma fille, qui joue aux cordes une musique d'ambiance pendant que je lis; mais il n'y a pas de règles. Certains poèmes semblent avoir une musique enchâssée déjà en eux-mêmes, alors que d'autres valent mieux d'être lus en silence, et médités.*»

Son Amérique

Égérie américaine, Patti Smith? Elle se fout de savoir comment elle est perçue et rappelle que son travail semble mieux reçu hors des États-Unis. «*Mes points de vue sur l'Amérique sont souvent controversés et me mettent dans une position où je suis moins "efficace" que Bruce Springsteen ou U2. Je ne suis pas nationaliste, et s'il y a une part de l'Amérique — la Déclaration d'indépendance, par exemple — dont je suis fière, nous avons aussi de grands défauts. Les choix du gouvernement, des entreprises et du militaire reflètent peu la façon dont j'imagine le monde. Je pense que l'Amérique devrait offrir un exemple plus probant, alors que nous*

vendons de grandes quantités d'armes et que nous sommes de grands pollueurs. Mais je demeure plus concernée par le sort du monde que par celui de l'Amérique en particulier.

Patti Smith a lu et relu Baudelaire, Verlaine, a été fascinée surtout par Rimbaud. «*Ces jours-ci, je relis Chroniques de l'oiseau à ressort d'Haruki Murakami; j'ai commencé à relire Roberto Bolano. Ce sont deux grands auteurs, qui me portent à écrire. Je suis aussi sur une biographie de Charlotte Brontë...*»

Ce qui, au fil du temps, a le plus changé dans son écriture à elle? «*Je pense que je suis peut-être maintenant un écrivain plus confiant. À 65 ans, je ne suis évidemment plus préoccupée par les mêmes thèmes ou la même esthétique: mon dernier livre porte sur le deuil et la perte de mon mari, alors qu'il y a 20 ans je lui écrivais des poèmes d'amour... L'expérience, l'étude font évoluer le travail, et la confiance; il y a les choses qu'on gagne et celles qui se transforment — le travail fait plus jeune reflète l'énergie adolescente et, si on n'a pas nécessairement cette même énergie plus tard dans sa vie, une autre la remplace.*»

Et la plus grande entrave à l'écriture maintenant demeure le manque de temps. «*Parce que j'ai fait une quantité phénoménale de spectacles pour la sortie du nouvel album et que c'est très difficile de se concentrer quand on est sur la route. Comme leader, tu te retrouves avec beaucoup de responsabilités, tu es toujours entourée, toute la trajectoire pointe vers des aspects publics et sociaux, vers l'ambiance exactement opposée à celle dont tu as besoin pour étudier et écrire et penser.*»

Ce soir, elle livrera huit ou neuf chansons, et pas nécessairement de son plus récent *Banga*. «*On est en première partie de Neil Young, et la responsabilité alors est de préparer la scène et de donner aux gens ce qu'ils veulent entendre. Je pense que nous ferons nos chansons les plus populaires.*» Au Centre Bell, à 19h30.

Le Devoir

EXÉCUTIF

SUITE DE LA PAGE 1

Avec la formation de l'exécutif, Michael Applebaum part le chronomètre des 100 jours. C'est le délai qu'il s'est donné pour rétablir la confiance des citoyens à l'égard de l'administration municipale et accroître sa transparence. Dans cette optique, les réunions hebdomadaires du comité exécutif seront dorénavant publiques.

Le grand perdant

Limité à trois sièges, Union Montréal est le grand perdant de l'exercice de nomination, malgré des négociations qui ont perduré jusqu'à la dernière minute. Si le maire avait voulu donner à son ancienne formation des places proportionnelles à son poids au conseil municipal, il aurait dû lui accorder quatre places à l'exécutif.

M. Deschamps avait demandé cinq places, y compris la présidence, et il menaçait de boycotter les travaux du comité si on ne lui donnait pas raison. «*J'ai mis cinq justement parce que je visais quatre*, a avoué M. Deschamps. *C'est le maire qui décide.*»

Après avoir fait la moue au cours des derniers jours, M. Deschamps s'est finalement rallié à la formule. «*Je m'en vais travailler là avec un esprit de collaboration, avec mes collègues, pas seul, pour le bien des Montréalais*», a-t-il dit.

La chef de Vision Montréal, Louise Harel, a aussi assuré le comité exécutif de l'entière collaboration des élus membres de sa formation. «*Nous avons accepté de participer à une coalition qui offrirait cette garantie d'une prise de décisions au grand jour parce que les Montréalais méritent de retrouver la fierté de leur ville et de ses élus*», a-t-elle déclaré.

L'élan d'enthousiasme n'a pas empêché les conseillers d'avoir quelques échanges corsés au conseil. Richard Bergeron, chef de Projet Montréal, s'est offusqué du fait que le maire semble accepter la vision de Québec pour «*bonifier*» le projet de l'échangeur Turcot. M. Bergeron souhaite plutôt une révision de fond en comble du projet pour accroître la place des transports en commun. «*Je suis très inquiet de vous entendre parler de bonification. C'est le vocabulaire des cachotteries et des pots de fleurs*», a lancé M. Bergeron.

Le Devoir



Richard Deschamps

La composition du comité

Le président du comité exécutif, Laurent Blanchard, est conseiller de Vision Montréal dans le district d'Hochelega. M. Blanchard est respecté de ses pairs pour son habileté à travailler au-delà des lignes partisans lors de négociations. M. Blanchard hérite des dossiers des infrastructures, des immeubles et transactions immobilières, des technologies de l'information et des communications corporatives. La composition du comité se détaille comme suit:

Union Montréal (3)

Richard Deschamps (conseiller, Sault-Saint-Louis): responsables des sports et loisirs.
Mary Deros (conseillère, Parc-Extension): conserve le dossier des communautés d'origines diverses.
Michel Bissonnet (maire de Saint-Léonard): maintient les dossiers des relations gouvernementales et du 375^e anniversaire de Montréal et se voit confier le dossier de l'Espace pour la vie.

Vision Montréal (3)

Benoît Dorais (maire du Sud-Ouest): vice-président et responsable des grands projets, de l'habitation et du logement social.
Réal Ménard (maire de Mercier—Hochelega-Maisonneuve): responsable du transport.
Élaine Ayotte (conseillère, Marie-Victorin): responsable de la culture, du patrimoine et du design.

Projet Montréal (2)

Émilie Thuillier (conseillère, Ahuntsic): vice-présidente et responsable du développement social et communautaire, de la famille et des aînés, de la condition féminine et de la jeunesse.
Josée Duplessis (conseillère, de Lorimier): responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts.

Indépendants (2)

Alain Tassé (conseiller, Desmarçais-Crawford): responsable du développement économique et à l'urbanisme.
Christian G. Dubois (conseiller, Bois-de-Liesse): responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens. Les deux ont démissionné d'Union Montréal à la suite du bras de fer opposant Michael Applebaum et Richard Deschamps pour la succession à la mairie.

Le Devoir

CATALOGNE

SUITE DE LA PAGE 1

la Catalogne est désormais la région la plus endettée du pays. Après avoir elle aussi succombé aux mirages de la bulle immobilière, elle se retrouve avec 200 000 appartements inoccupés et un taux de chômage de 22%.

L'affaire aurait pu en rester là. Mais, à Madrid, on ne s'est pas gêné pour tourner le couteau dans la plaie. Avec la crise, l'Espagne n'a plus les moyens de «*se payer le luxe d'avoir dix-sept mini-États*», a déclaré la très conservatrice présidente de la région de Madrid, Esperanza Aguirre, du Partido Popular (PP) du premier ministre Mariano Rajoy. Il ne se passe guère de journée sans que la presse madrilène dénonce le gaspillage auquel se livreraient les régions autonomes espagnoles. Pour les journalistes Gabriel Cruz et Sandra Mir, qui ont récemment publié un livre intitulé *La Casta autonómica* (La caste des régions), les seules délégations que les régions entretiennent à l'étranger auraient coûté 402 millions d'euros en 2011.

«*L'humiliation de devoir aller quémander 5 milliards à Madrid a été perçue par plusieurs comme la goutte qui a fait déborder le vase*», dit l'écrivain et historien Joan B. Culla. Surtout que cette aide donnera à Madrid des moyens de surveiller la gestion financière de la Catalogne, qui a pourtant été une des premières régions à se résoudre à la rigueur budgétaire. «*En Catalogne, nous ne sommes pas habitués à ça*», dit Culla.

Un déficit de 16 milliards d'euros

Pour l'économiste Modest Guinjoan, si la crise économique n'est pas la cause de l'actuelle poussée indépendantiste en Catalogne, elle en est le déclencheur. «*Aujourd'hui, l'État catalan a de la difficulté à payer ses fonctionnaires*, dit-il. *Pourtant, nous versons chaque année à Madrid 16 milliards d'euros de plus que ce que nous en retirons. C'est 8,5% de notre PIB et 2250 euros par an par Catalan!*»

Depuis des années, la Catalogne rêve de se voir accorder le régime fiscal du Pays basque et de la Navarre. Là-bas, c'est la région qui prélève tous les impôts et qui en reverse une partie à Madrid, alors que c'est le contraire en Cata-

logne. Cela permet aux Basques de conserver une plus grande part du gâteau et de ne contribuer à l'assiette commune qu'en proportion des services qu'ils reçoivent de Madrid. Résultat: le Pays basque se tire beaucoup mieux de la crise que la Catalogne, qui a pourtant une base industrielle et économique plus diversifiée.

Guinjoan veut bien admettre que les régions les plus riches ont le devoir d'aider les plus pauvres. «*Mais pas à hauteur de 16 milliards d'euros par année!*» Fort du soutien de son Parlement, le président de la Catalogne, Artur Mas, a proposé le mois dernier à Madrid de négocier un nouveau pacte fiscal dans lequel la Catalogne continuerait d'aider les régions les plus pauvres, mais dans des proportions plus raisonnables. Le leader catalan n'a reçu pour toute réponse qu'une fin de non-recevoir.

La liste des récriminations de la Catalogne contre Madrid ne s'arrête pas là. Les Catalans ont été particulièrement choqués par l'abandon des grands travaux du corridor méditerranéen de transport de marchandises qui devait relier par TGV la côte méditerranéenne espagnole à la France et au reste de l'Europe. Alors qu'il n'y a toujours pas de lien TGV entre Barcelone et Montpellier, les Catalans constatent que Madrid a été reliée à Valence, à Barcelone, à Malaga et à Séville.

«*La politique centralisatrice de Madrid nuit à la Catalogne et n'a rien à voir avec l'économie réelle, proteste Guinjoan. L'Union européenne, pour qui les travaux du corridor méditerranéen sont prioritaires, a d'ailleurs critiqué leur abandon.*» A Madrid, on avait même imaginé une ligne TGV reliant l'Espagne à la France qui ne passait pas par Barcelone, mais par le milieu des Pyrénées. Heureusement, le projet a été recalé par l'Union européenne.

Depuis toujours tournés vers l'Europe, les Catalans se désolent aussi de voir l'aéroport de Barcelone de plus en plus dépendant de celui de Madrid, où l'on a surtout les yeux rivés vers l'immense marché de l'Amérique latine. «*Si nous continuons ainsi, la Catalogne va vers le déclin économique*», dit Guinjoan. Il cite le cas de la Bavière. Cette région, qui est une des plus riches d'Allemagne, ne contribue à la péréquation entre Länder que pour un montant de 3,5 milliards d'euros. Or les Bavarois, pourtant plus nombreux que les Catalans, trouvent que c'est déjà trop. «*Seize milliards d'euros, c'est de la spoliation!*»

Depuis quelques années, ces arguments éco-

nomiques ont même rallié une partie du milieu des affaires, où l'idée de l'indépendance de la Catalogne n'est plus tout à fait hérétique. Si la grande entreprise demeure prudente, les petites et moyennes entreprises semblent moins réticentes. Une enquête réalisée par le syndicat patronal PIMEC qui regroupe les PME a montré que les deux tiers des membres envisageaient cette solution avec sympathie.

Les plus européens des Espagnols

Pour Guinjoan, il ne fait pas de doute que la Catalogne a tout ce qu'il faut pour entrer dans l'Union européenne. «*La viabilité économique de la Catalogne est évidente, sans compter que les Catalans ont toujours été les plus européens des Espagnols. On ne peut pas nier la réalité géographique. Nous sommes la porte d'entrée de l'Espagne en Europe. Il semble inimaginable qu'on nous impose des tarifs douaniers.*» Nul doute que, si cela devait arriver, les multinationales comme Volkswagen et Basf, dont les filiales catalanes exportent dans toute l'Europe, se feraient entendre à Bruxelles.

Cela n'a pas empêché Madrid d'affirmer qu'en cas de sécession, elle opposerait son veto à l'entrée de la Catalogne dans l'Union européenne. Pressé par le gouvernement espagnol, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a déclaré qu'une région qui ferait sécession d'un État-membre devrait négocier son entrée dans l'UE. Inquiète des référendums écossais et catalan, la commissaire Viviane Redding a affirmé que tout nouveau pays «*ne serait pas automatiquement un nouveau membre de l'Union européenne, mais qu'il devrait en faire la demande.*»

Professeurs de relations internationales à l'Université Ramon Lull à Barcelone, Onno Seroo est convaincu que Rajoy a tout fait pour que l'Union européenne affiche la ligne dure à l'égard des Catalans. «*Pour l'Union européenne, l'Espagne est déjà un trou noir. Imaginez si sa région la plus riche [22% du PIB] devait faire sécession! Mais la crise économique est une arme à deux tranchants. Si la menace indépendantiste se précise, je ne serais pas surpris de voir à son tour l'Union européenne faire pression sur le gouvernement espagnol pour qu'il négocie un compromis avec Barcelone.*»

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

D Le Devoir sur ledevoir.com

Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390